

**CORUM**  
ECO

**L'essentiel**  
DE VOTRE VIE D'ASSOCIÉ  
RAPPORT ANNUEL 2019

## Les experts en parlent...

Les performances passées ne préjugent certes en rien de celles à venir, mais avec CORUM, il faut avouer que les bonnes surprises sont souvent au rendez-vous.

Le plus récent produit d'investissement de cette société de gestion, CORUM Eco, aura fait plus que tenir son objectif de rendement pour cette première année d'exercice. L'objectif avancé par CORUM était de 4 %.

ARTICLE PUBLIÉ  
LE 14 OCTOBRE 2019



Par ailleurs, son fonds financier CORUM Eco, investi en obligations (titres d'emprunt émis par des entreprises en Europe comme Netflix, Energizer, Picard, Burger King), a réalisé une progression de 11,27 % au lieu des 4 % prévus ; à ce fonds désormais fermé aux nouveaux souscripteurs succédera bientôt une version 2. Ainsi, cette jeune société de gestion prouve largement l'agilité de ses équipes pour saisir les opportunités d'investissement et les résultats sont là [...] Un bon choix pour qui recherche une source de revenus complémentaires réguliers.

ARTICLE PUBLIÉ  
LE 7 FÉVRIER 2020



Message  
du Président // 04

LES TEMPS FORTS  
DE L'ANNÉE // 06

L'essentiel  
de l'année 2019 // 08

SAVOIR FAIRE  
LA DIFFÉRENCE // 10

Stratégie 2019 // 12

L'équipe de gérants // 14

Les distinctions // 15

Le profil  
des entreprises // 16

Exemples de  
projets d'entreprises  
financées // 18

LES ÉLÉMENTS  
FINANCIERS // 22

Rapports de  
CORUM Eco // 24

Comptes  
de l'exercice // 32

Annexe : rapport  
CORUM Eco 18 // 42

Projets de  
résolutions  
à l'Assemblée  
Générale // 71

CORUM L'ÉPARGNE  
ET LA VOILE // 74

# Message du Président

## Et fin 2019 le pangolin entra en scène !

FRÉDÉRIC  
PUZIN  
PRÉSIDENT



Cet édito est traditionnellement consacré au bilan de l'année écoulée et dresse un rapide panorama pour l'année en cours. Mais cette année, l'actualité va me conduire à vous parler de 2020.

### Tenir ses engagements

2019 s'est déroulée à la perfection. 2020 sera un moins bon millésime, mais CORUM Eco conservera tout son intérêt pour autant que l'on continue à penser long terme : vous servir sur 5 ans un intérêt de 3 % en moyenne par an et une rentabilité globale moyenne de 4 %.

Penser long terme, accompagner dans leurs projets les entreprises que l'on connaît, c'est revenir aux origines de l'économie.

### 2019 : objectif atteint et fermeture de la collecte

Pour l'année 2019, la performance globale s'élève à 11,27 %. Au sein de cette performance, il faut distinguer la valeur des crédits constituant le patrimoine et les dividendes versés. En rappelant que l'objectif de 4 % de CORUM Eco combine les deux : appréciation du patrimoine et dividendes avec respectivement un objectif de 1 % et 3 %.

- Il y a eu une forte appréciation de la valeur du portefeuille au 4<sup>e</sup> trimestre 2019. Pour faire simple, c'est la valeur que le marché a donné en fin d'année aux différentes lignes de crédits qui constituent le portefeuille de CORUM Eco. La gestion dynamique de ce portefeuille au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2019 a permis de sécuriser des plus-values, revendant certaines lignes de crédit, mais prêtant à de nouvelles entreprises.

- Le dividende 2019, versé mensuellement, s'est élevé à 4 €, soit un rendement de 4,18 %. Pour ceux qui ont choisi la capitalisation des dividendes, le revenu est identique mais est resté dans le fonds et a été réinvesti.

Il est intéressant de constater que les revenus seuls constitués par les dividendes payés mensuellement ou capitalisés ont permis d'atteindre l'objectif global de 4 %.

Alors pourquoi avoir fermé le fonds aux nouveaux souscripteurs au début du 4<sup>e</sup> trimestre 2019 avec de tels résultats ? Ayant fermé, nous n'avons pas eu la contrainte d'investir dans un marché plus cher. Le rendement des crédits aurait pu peser sur la performance.

### Et fin 2019 le pangolin entra en scène

Quel est le lien entre CORUM Eco qui prête de l'argent à des entreprises et ce petit mammifère vendu pour sa viande sur les marchés de Wuhan en Chine ? *A priori* aucun. Dans les faits, la confiance des investisseurs !

À l'heure où ces lignes paraîtront, début avril 2020, la pandémie aura touché une grande partie du territoire européen et du monde. Quelle que soit l'issue de cette épidémie sur le plan sanitaire, elle aura déjà engendré de violents soubresauts sur les marchés financiers : pensez qu'en une seule journée, les marchés affichaient des évolutions de cours, parfois de -9 % le matin, +6 % à midi, -5 % finalement en fin de journée...

Le virus a amené les États à prendre des mesures sanitaires qui ont ralenti, voire stoppé, la circulation des biens et des personnes, afin de tenter de ralentir la contagion... La production diminue,

la consommation également. Donc le chiffre d'affaires du commerce mondial dans son ensemble baisse... tout comme celui du commerçant de quartier. Et la confiance dans le lendemain se perd. Les entreprises tournent pour la plupart au ralenti quand elles ne sont pas arrêtées, elles ont gelé leurs investissements, les banques prêtent moins, les investisseurs doutent...

### Quelles seront les conséquences réelles de cette crise ? Importantes, sans aucun doute.

Je le rappelais à la fin de l'année dernière dans ce même édito "Le dividende est la concrétisation d'une des ambitions de CORUM Eco : rendre son épargne tangible, en lien avec l'économie réelle, les rapprocher des entreprises qui créent de la valeur et s'endettent pour investir dans leurs projets de développement. Elles restituent une partie de la valeur créée sous forme d'intérêts permettant de payer un dividende mensuel".

CORUM Eco est connecté à l'économie réelle. Si les entreprises créent moins de richesse du fait de cette crise, cela aura un impact. Malgré la qualité des entreprises que nous avons sélectionnées, il existe toujours un risque de non-remboursement du capital et de non-paiement des intérêts. Cette crise va accentuer le risque.

Le portefeuille est constitué de grandes entreprises internationales. Par leur taille et leur activité, elles sont pour la plupart d'entre elles en mesure de surmonter la crise. Mais certaines rencontreront des difficultés ou pire, connaîtront des défaillances.

### Penser long terme est une protection !

Comment lire la valeur liquidative au 31 mars 2020 ? Dans le cas où vous seriez contraint de revendre vos parts avant l'échéance prévue, nous ne pouvons demander à l'entreprise financée de rembourser son prêt par anticipation. Lorsque vous faites un prêt personnel, vous êtes protégé par un contrat et la banque ne peut à tout instant vous demander le remboursement de l'emprunt que vous avez contracté. Dès lors, il va falloir que CORUM Eco s'expose aux marchés financiers pour trouver un investisseur qui permettra le rachat immédiat de vos parts correspondant au prêt effectué. Et en fonction de l'état de ces marchés, la valeur du capital prêté pourra être inférieure ou supérieure : en jargon financier, c'est la **valeur liquidative** !

En revanche, cette valeur liquidative n'est pas celle du montant du capital qui sera remboursé à l'échéance par les entreprises. La valeur liquidative à fin mars est représentative de l'état des marchés financiers, comme c'était également le cas à fin décembre.

Comme nous vous l'avons recommandé, votre placement CORUM Eco doit donc être apprécié non pas sur la valeur liquidative, mais sur le montant des dividendes perçus et du capital remboursé à la fin de l'horizon de placement de 5 ans. C'est bien sur ce principe qu'a été défini l'objectif de performance. Pour prendre une image, il faudra regarder la vitesse moyenne à la fin de votre placement de 5 ans et non pas avoir "le nez collé" sur le "compteur de vitesse" que représente la valeur liquidative, et dont l'étalonnage est biaisé par les marchés financiers.

En tout état de cause, il faudra continuer à penser long terme. C'est à la gestion de cette situation que les équipes de CORUM Butler sont préparées depuis des années.



# Les temps forts de l'année

Votre épargne finance  
les projets de développement  
d'entreprises européennes.

# L'essentiel de l'année 2019

## Pour sa première année, CORUM Eco dépasse l'objectif de rendement annuel.

CORUM Eco permet d'investir dans les projets de développement d'entreprises et de percevoir des intérêts potentiels sur les sommes prêtées. CORUM Eco n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les investissements constituant le patrimoine de CORUM Eco sont soumis aux évolutions et aléas des marchés.



Performance annuelle  
pour les associés en distribution  
**11,27 %**



Objectif de rendement  
par an sur 5 ans  
**4 %**  
net de frais de gestion



**Octobre 2019**  
Fermeture de la souscription

## Valeur de sortie au 24 décembre 2019



**106,70 €**  
pour les associés  
ayant choisi la capitalisation  
du dividende potentiel



**102,57 €**  
pour les associés  
ayant choisi la distribution  
mensuelle du dividende potentiel

Il vous est possible de sortir du fonds deux fois par mois. Le prix de revente de vos parts dépend alors du prix que l'on peut obtenir sur le marché et non du remboursement du capital prêté aux entreprises financées par CORUM Eco. C'est pour cette raison que nous vous recommandons une conservation sur 5 ans de vos titres CORUM Eco.

**5 ans**

## Durée de placement conseillée

En épargnant sur 5 ans vous accompagnez les entreprises dans leur projet de développement. Vous percevez des revenus potentiels issus des intérêts et valorisez votre investissement.

**5,5 ans**

## Durée moyenne des financements

Durée moyenne des prêts accordés  
aux entreprises au 31/12/2019.

**4,94 %**

## Taux d'intérêt moyen des projets financés

Ce taux correspond à la moyenne des taux d'intérêt des différents projets des entreprises qui composent le portefeuille au 31/12/2019 (hors frais de gestion).

**31 décembre 2026**

## Date de remboursement des sommes prêtées

Date à laquelle les entreprises rembourseront au plus tard les sommes prêtées (hors défaut).



Une épargne  
diversifiée avec

**66**

entreprises  
financées  
au 31/12/2019  
avec une notation  
comprise entre  
BB+ et CCC-



**4 €**

Montant  
annuel 2019  
distribué  
par part  
(net de frais  
de gestion)

# Savoir faire la différence

Vous rendre le monde  
de l'investissement concret  
et tangible.

# Stratégie

## 2020

Comme nous l'écrivions il y a un an dans le Rapport Annuel, si le financement des entreprises est un excellent placement pour les particuliers, les fonds obligataires à haut rendement traditionnels, dont les fluctuations sont comparables à celles de la Bourse, en sont "une caricature court-termiste et propice aux mauvaises décisions prises sous le coup de l'émotion". Bien évidemment, nous ne pensons pas que les marchés financiers iraient aussi vite et aussi loin dans leur versatilité qu'en ce mois de mars 2020 !

Mais avant d'expliquer pourquoi votre fonds CORUM Eco est armé pour passer la tempête actuelle et a les moyens de tenir les objectifs initiaux d'une performance nette de 4 % sur 5 ans et que, bien sûr, il ne faut absolument pas vendre au milieu de la tempête, revenons sur l'année 2019.

Lancé en septembre 2018, CORUM Eco a traversé les turbulences de l'automne 2018 – tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, accompagnées d'un ralentissement conjoncturel en Europe – sans dommage, mais en navigant prudemment, c'est-à-dire en n'investissant pas tout. Votre épargne a ainsi pu profiter d'un marché attractif en début 2019, hissant la grand-voile, tout en gardant un cap prudent : priorité aux entreprises ayant une activité non liées aux cycles (notamment agro-alimentaire, pharmacie, télécoms/média) sur les entreprises ayant une activité cyclique (automobile, chimie, industrie). Grâce à ces choix, CORUM Eco a fini l'année 2019 avec une très belle performance.

LAURENT  
KENIGSWALD  
RESPONSABLE  
DE LA GESTION  
DE CORUM Eco



À l'heure où nous écrivons ces lignes, 2019 paraît déjà loin et c'est le propre de l'homme, surtout dans les circonstances actuelles, d'être quelque peu oublieux du passé et d'avoir du mal à se projeter dans l'avenir. Les marchés financiers ne font qu'exacerber ces tendances émotionnelles. Néanmoins, il y a peu de risques à prédire, qu'à l'horizon 2025/2026 où votre produit financier viendra à échéance, le COVID-19 ne sera plus qu'un (très) mauvais souvenir et que seule comptera la performance économique des sociétés que vous aurez contribué à financer.

De ce point de vue, deux considérations devraient vous permettre de rester sereins malgré l'ampleur du choc économique que le COVID-19 provoque :

- D'une part, en France mais aussi ailleurs en Europe, les pouvoirs publics s'affranchissent de la rigueur budgétaire afin de préserver le plus possible le tissu entrepreneurial.
- Par ailleurs, votre épargne est gérée par une des meilleures équipes spécialisées en Europe, qui pratique ce marché depuis 15 ans.

**Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de bonnes nouvelles !**



# L'équipe de gérants

## L'équipe de gestion de CORUM Eco

Spécialisée dans le crédit aux entreprises, elle est unique de par la qualité de ses membres, la durée de leur coopération, leur talent d'analyse et de prise de décisions, ainsi que par les résultats obtenus par leur gestion au sein de Butler Investment Managers.

Les deux piliers de leur stratégie de gestion sont :

- Préserver le capital,
- Et atteindre une performance raisonnable au-dessus de celle du marché.

LAURENT KENIGSWALD



Laurent Kenigswald est responsable de la gestion. Il possède 30 ans d'expérience et il est à la fois économiste (10 ans passés à la direction de la Prévision du ministère de l'Économie et des Finances) et statisticien (X-ENSAE). De 2005 à 2008, Laurent travaillait chez Société Générale Barep avec Cyril et Olivier avant de rejoindre CORUM Butler. Il s'est imposé comme l'un des meilleurs gérants dans son domaine.

OLIVIER DE PARCEVAUX



CYRIL FURTAK



L'équipe est complétée par deux gérants expérimentés : Olivier de Parcevaux et Cyril Furtak qui ont, eux aussi, entre 15 et 20 années d'expérience au sein de grandes entreprises comme AXA ou la Société Générale. Ils ont tous deux travaillé avec Laurent à la Société Générale Barep avant de rejoindre CORUM Butler en 2008.

Cédric Poivre et Laurent Very ont rejoint l'équipe de gestion en 2019.

## Les distinctions

2019



**Acquisition International**  
Best European Credit Investment Manager

2019



**Acquisition International**  
Business Excellence Awards

2018



**Wealth & Finance International**  
Best Long/Short European Credit Fund (1 Year)

2018



**HFM**  
Alt Credit European Performance Awards / Nomination

2018



**EuroHedge**  
Absolute Ucits Awards / Nomination

2017-2018



**HFM**  
Best Emerging Fund Management / Nomination

2016



**Barclay Hedge**  
Top Performing Hedge Fund (3 Years) / Nomination

2016



**Barclay Hedge**  
Recognition Award for Excellence / Nomination

2015-2016



**Barclay Hedge**  
Top Performing Hedge Fund

2015



**Barclay Hedge**  
Ranking Awards (1 Year) / Nomination

2011-2012



**EuroHedge**  
Best Credit Fund / Nomination

**Glossaire des prix :**  
HFM - EURO HEDGE société basée à Londres, New York et Hong Kong, spécialisée dans l'étude des données des fonds.  
BARCLAY HEDGE société créée en 1985 qui analyse les données des fonds à l'international.  
WEALTH & FINANCE INTERNATIONAL magazine financier britannique de référence pour les investisseurs institutionnels et privés.  
ACQUISITION INTERNATIONAL magazine économique dédié aux dirigeants internationaux.

# Le profil des entreprises au 31/12/2019

66  
entreprises  
financées



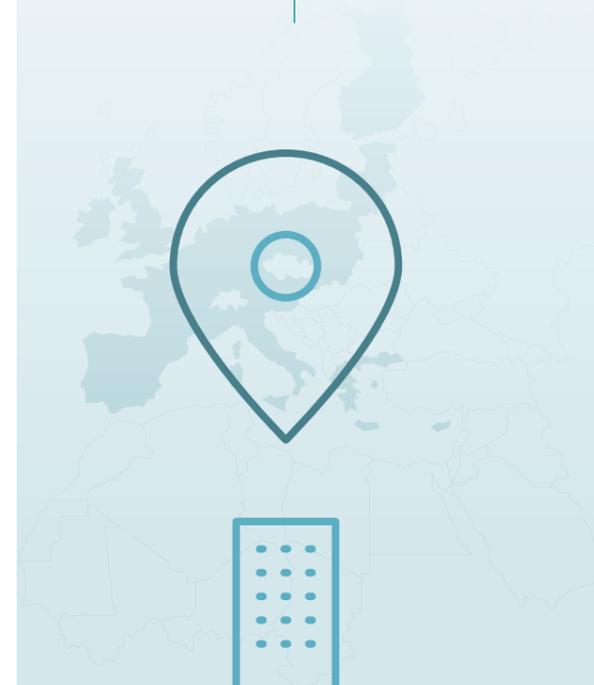
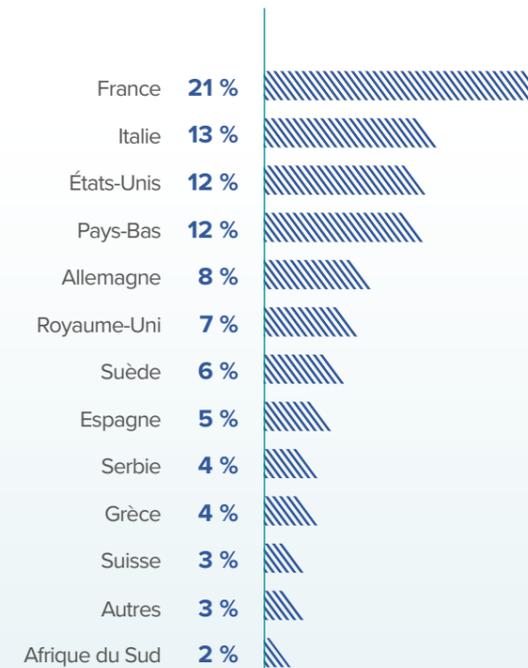
ALLFUND  
UNITED  
AS ROMA MEDIA  
NOURYON  
ALGECO  
ARDAGH  
ALTICE SA  
SFR  
AUTO DISTRIBUTION  
MONICHEM  
BMC  
AVIS  
CHEMOURS  
CASINO  
WIND HELLAS  
DOCGEN  
DOMETIC  
CERAMTEC  
LYCRA  
ECORE  
ELIS  
ELLAKTOR

ENERGIZER  
FAURECIA  
IDG  
FNAC  
INEOS  
FEDRIGONI  
ITALMATCH  
HOUSE OF HR  
RECORDATI  
KILOUTOU  
KONGSBERG  
KRATON  
KRONOS INTL INC  
LOXAM  
LEASE PLAN  
CIRSA  
TENDAM  
MATTERHORN  
MAXEDA  
NETFLIX  
BURGER KING  
NOVEM

EVOCA  
OCI  
PICARD  
PLAYTECH  
WFS  
SAPPI  
STADHA  
SISAL  
SELECTA  
SCHAEFFLER  
UPFIELD  
SPIE  
REFRESCO  
TECHEM  
TEVA  
TRIVIUM  
UGI  
UNILABS  
VERISURE  
VICTORIA  
ORIFLAME  
ZIGGO

## Répartition géographique des entreprises financées

CORUM Eco investit dans des entreprises qui empruntent pour des projets en Europe



## Répartition des secteurs d'activité



18 %

TÉLÉCOMMUNICATIONS  
ET MÉDIAS



16 %

SERVICES



10 %

EMBALLAGE



10 %

BIENS DE  
CONSOMMATION



10 %

SANTÉ



10 %

CHIMIE



8 %

COMMERCE  
DE DÉTAIL



5 %

AUTOMOBILE



5 %

LOISIRS



2 %

TECHNOLOGIE



2 %

SERVICES  
FINANCIERS



2 %

LOGISTIQUE



1 %

ÉNERGIE

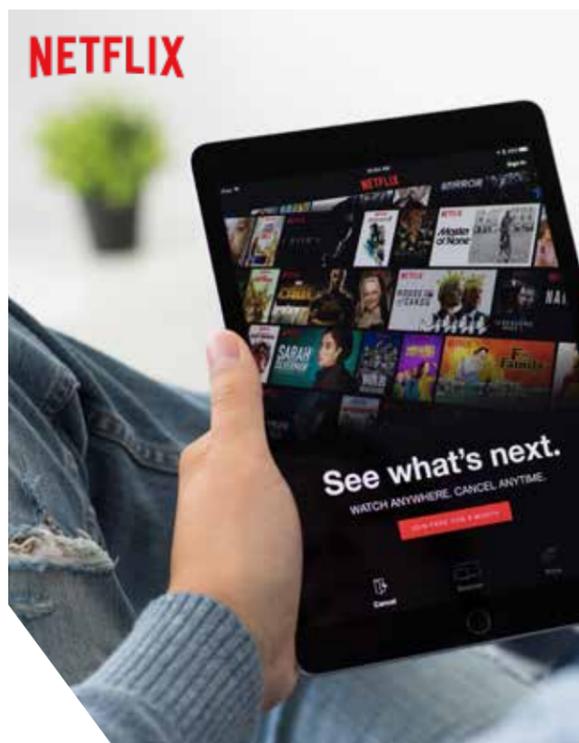


1 %

INDUSTRIE  
DE BASE

# Exemples de projets d'entreprises financées

Ces exemples d'investissements réalisés ne constituent pas un engagement quant aux futurs investissements.



## Netflix La France, une présence stratégique

LE MONTANT PRÊTÉ PERMETTRA LA CRÉATION D'EMPLOIS EN FRANCE, AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT DE CONTENUS CULTURELS FRANÇAIS POUR UNE DIFFUSION INTERNATIONALE.

Avec ses 139 millions d'abonnés à travers le monde, dont près de 9 millions dans l'Hexagone, Netflix a pour ambition de doubler la production de ses contenus français dans les prochaines années. Le géant mondial de la vidéo à la demande, qui possède de nombreux bureaux en Europe, à Amsterdam, Londres, ainsi que des studios en Espagne, a déjà réalisé sept productions en France, dont *Plan Cœur* ou *Marseille* avec Gérard Depardieu. Le bureau parisien sera chargé de superviser la création et le développement de sept nouvelles productions en France et cherchera à atteindre, comme aux États-Unis, l'objectif de 50 % de foyers abonnés au service de "streaming".

**3,62 %**  
Taux d'intérêt du projet financé au 15/03/2019

**Création d'emplois**

## Fnac Darty Diversifier son offre de produits avec Nature & Découvertes

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET DE FINANCER LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE FNAC DARTY AVEC L'ACQUISITION DE NATURE & DÉCOUVERTES.

Fnac Darty est le leader européen de la distribution dans l'électroménager, l'électronique et les produits culturels. Le groupe dispose d'un fort maillage de magasins en France et est présent dans une dizaine de pays, avec près de 780 enseignes dans le monde. Né d'un rapprochement en 2016 entre les deux marques phares françaises, le groupe Fnac Darty a quadruplé ses bénéfices en 2018 par rapport à l'année 2017. Fnac Darty se positionne comme un des leaders du e-commerce dans son secteur, avec une offre de produits variée. Le groupe cherche à compléter son offre afin de renforcer et différencier son écosystème de produits. L'entrée en négociation pour le rachat de Nature & Découvertes en avril 2019 fait partie de cette stratégie de diversification.

**2,63 %**  
Taux d'intérêt du projet financé au 31/05/2019

**Croissance économique**

**Diversification de son offre de produits**



## Recordati Poursuivre la recherche dans le traitement des maladies rares

LE MONTANT DU PRÊT PERMETTRA À RECORDATI DE POURSUIVRE SES RECHERCHES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE TRAITEMENTS DE MALADIES RARES POUR LE MARCHÉ MONDIAL.

Recordati, entreprise pharmaceutique italienne créée en 1926, est reconnue dans le monde entier pour son expertise dans la recherche et le traitement des maladies les plus rares. En 2017, l'entreprise a investi plus de 100 millions d'euros en recherche et développement. Recordati est présente dans 135 pays et son expertise couvre des activités thérapeutiques variées : la gynécologie, la dermatologie, les traitements respiratoires et cardiovasculaires... Avec 1,3 milliard d'euros générés en 2017, la France représente leur troisième plus gros marché dans la vente de produits pharmaceutiques, juste derrière l'Allemagne et l'Italie. La Recordati Rare Diseases Foundation réunit chaque année les plus éminents spécialistes de la planète afin d'échanger et mettre en place des plans d'action globaux sur le traitement de maladies rares.

**6,50 %**  
Taux d'intérêt du projet financé au 29/03/2019

**Recherche et développement**

## Dometic Se développer pour innover

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET DE FINANCER LE DÉVELOPPEMENT DE DOMETIC ET SOUTENIR SA STRATÉGIE DE CROISSANCE EXTERNE.

Dometic est une société suédoise qui fournit des équipements pour des activités de plein air (auvents, climatiseurs, réfrigérateurs, équipements sanitaires, nautiques, camping et hôtellerie). L'entreprise développe une stratégie sur trois niveaux : une expansion de ses activités via le rachat d'entreprises, un positionnement innovant pour développer son leadership et une réduction constante de ses coûts via la digitalisation. En 2018, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 18,2 milliards d'euros, une performance boostée par son secteur maritime avec l'acquisition de SeaStar en 2017, preuve que leur stratégie de croissance externe est pertinente.

**3 %**  
Taux d'intérêt du projet financé au 29/05/2019

**Croissance économique**

**Recherche et développement**





## Loxam

### L'entreprise familiale à dimension internationale

LE MONTANT PRÊTÉ PERMETTRA À LOXAM DE POURSUIVRE SA STRATÉGIE DE CONSOLIDATION DE SES NOUVELLES ACQUISITIONS ET DE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL.

Créée en 1967, LOXAM, entreprise française, est le N°1 européen de la location de matériel pour le BTP, l'industrie et l'événementiel. La société s'est implantée progressivement sur l'ensemble du territoire français puis européen, en créant de nouveaux établissements ou en prenant le contrôle d'autres loueurs.

En 50 ans, LOXAM est devenue un groupe à dimension internationale qui finance son expansion par le crédit aux entreprises. Ainsi, après l'acquisition de Lavendon et Hune, l'entreprise familiale poursuit son développement avec la reprise du Finlandais Ramirent. Grâce à cette opération, LOXAM passe du 5<sup>e</sup> rang mondial au 3<sup>e</sup> de son secteur d'activité.

5,15 %

Taux d'intérêt du projet financé au 30/09/2019



Croissance économique



Expansion géographique

## Victoria

### Une gamme complète pour créer des synergies

LE MONTANT PRÊTÉ PERMETTRA À VICTORIA DE CONSOLIDER SA STRATÉGIE D'ACQUISITION ET DE DÉVELOPPER DES GAMMES COMPLÉMENTAIRES.

Victoria est l'un des principaux concepteurs, fabricants et distributeurs de revêtements de sol : de tapis, de carreaux de céramique et de porcelaine, de sous-couches, de LVT (carreaux de vinyle de luxe), d'herbe artificielle et d'accessoires pour sols. Il s'agit du plus grand fabricant de tapis au Royaume-Uni et le deuxième en Australie.

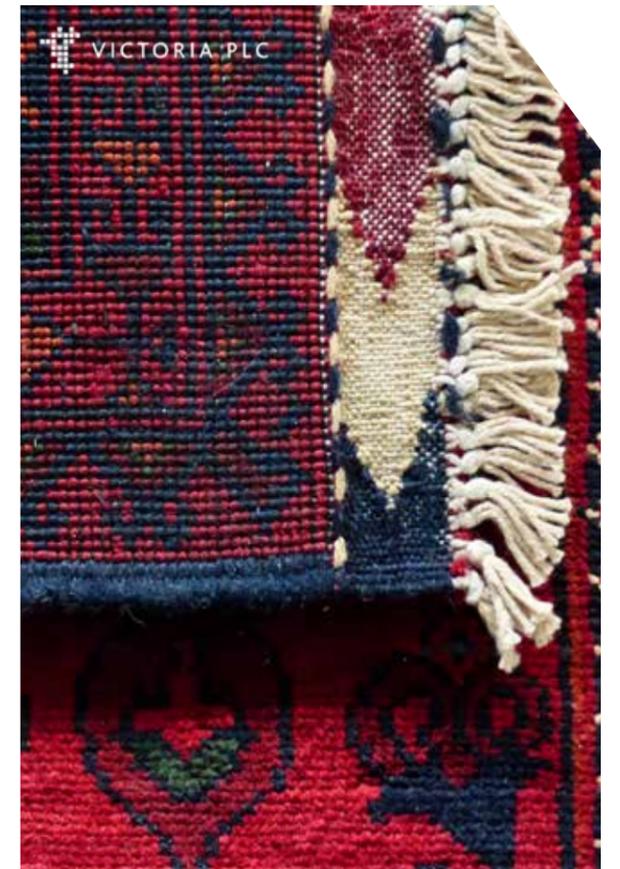
À l'origine fondée en tant que fabricant de tapis, la société a pris de l'ampleur ces dernières années en diversifiant sa gamme de produits et en se développant à l'international. L'entreprise s'est notamment appuyée sur de nombreuses acquisitions pour croître son chiffre d'affaires. Le Groupe est implanté au Royaume-Uni, en Europe et en Australie et emploie environ 2 600 personnes sur plus de 20 sites.

5,30 %

Taux d'intérêt du projet financé au 19/08/2019



Diversification de son offre de produits



## Novem

### Personnaliser pour se distinguer

LE MONTANT PRÊTÉ PERMETTRA À NOVEM DE POURSUIVRE SON DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL.

Novem est une entreprise allemande leader du marché de la personnalisation haut de gamme des habitacles de véhicule.

De l'aluminium au bois précieux en passant par le carbone, la société propose une vaste gamme de matériaux et de pièces personnalisables (ceinture, couvercle de cendrier, tableau de bord, panneaux de porte). Sa clientèle est composée de constructeurs automobiles : Audi, Alfa Romeo, BMW, Daimler, Ford, General Motors, Honda, Hyundai, Land Rover, Mini, Maserati, Nissan, Porsche, Tesla, Toyota, Volkswagen et Volvo.

En 2019, son chiffre d'affaires a atteint 750 millions d'euros.

5,25 %

Taux d'intérêt du projet financé au 25/05/2019



Croissance économique



Expansion géographique



# Les éléments financiers

CORUM Eco  
permet aux épargnants  
de comprendre l'usage  
qui est fait de leur argent.

# Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) - Action C

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CORUM Eco  
Code ISIN Action C : FR0013344942  
Société de gestion : CORUM Butler Asset Management Ltd.

## Objectifs et politique d'investissement

- En tant que nourricier, le compartiment CORUM Eco a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître, net des frais propres au nourricier à savoir : *l'objectif de gestion de l'OPCVM maître "CORUM Butler UCITS ICAV - CORUM Eco 18" est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des obligations et autres titres de créance émis par des entreprises européennes, notés entre BB+ et CCC- ou non notés, susceptibles d'être considérés spéculatifs.*
- La politique d'investissement de l'OPCVM maître consiste à sélectionner des obligations et autres titres de créance notés entre BB+ et CCC- par Standard & Poor's ou non notés, à taux fixe ou variable, émis principalement par des entreprises privées de la zone géographique européenne (la dénomination "ECO" fait référence aux émissions d'entreprises de la zone géographique et économique européenne, à savoir European Corporate Entities). Si la politique d'investissement est orientée vers les émissions d'entreprises de la zone européenne, aucune spécialisation à l'égard d'un secteur d'activité ne sera retenue. L'OPCVM maître sera investi également en obligations et autres titres de créance notés entre BB+ et CCC- ou non notés, émis par des entreprises non européennes, cotées sur des marchés organisés, des titres d'États, des organismes de placement collectifs investis dans des obligations et autres titres de créances. Elle vise à obtenir un objectif de performance annualisé de 4 % sur une période comprise entre le 11 septembre 2018 et le 31 décembre 2026, qui pourra être diminué des frais de gestion réels propres à l'OPCVM nourricier. Cet objectif de performance ne constitue pas une quelconque protection ou garantie de performance.
- Le portefeuille du compartiment maître sera investi à hauteur d'au moins 95 % de l'actif, en obligations et autres titres de créance notés entre BB+ et CCC- ou non notés. Il pourra également être exposé aux marchés des obligations et autres titres de créance par intervention sur les marchés d'instruments financiers dérivés. Afin de protéger le portefeuille dans le contexte d'une anticipation d'un risque de marché de nature systémique (de type crise financière des subprimes, crise grecque, récession économique, etc) et en raison de la forte corrélation du marché du crédit avec le marché des actions dans ce contexte, l'OPCVM maître pourra recourir, à titre

*exceptionnel et pour de courtes périodes, à des techniques de couverture utilisant des options sur indices actions. Le coût de cette couverture sera supporté par l'OPCVM maître. Selon le bien-fondé de l'anticipation du risque de marché par le gestionnaire, cette couverture pourra soit s'avérer perdue, soit générer un gain largement supérieur au coût de la couverture. À ce titre, cette stratégie pourra impacter à la hausse ou à la baisse le rendement de l'OPCVM maître dans le cas où ce risque de marché n'aurait pas été anticipé, par le gestionnaire, au bon moment. L'engagement maximal sur les marchés d'instruments financiers dérivés sera de 100 %.*

- CORUM Eco est un compartiment nourricier de la SICAV CORUM Eco SICAV de droit français ayant pour OPCVM maître le compartiment "CORUM Eco 18 UCITS FUND" de l'ICAV de droit irlandais "CORUM Butler UCITS ICAV".
- Le compartiment CORUM Eco sera investi en permanence au moins à hauteur de 90 % dans des actions du compartiment maître CORUM Eco 18 UCITS FUND et à titre accessoire en liquidités. Elle n'interviendra pas directement sur les marchés d'instruments financiers à terme.
- Le compartiment CORUM Eco dispose de 2 types d'actions : la catégorie d'actions C de capitalisation (plus-values) et la catégorie d'actions D de distribution (revenus) seront investies en EUR Feeder Distributing Class Shares de l'OPCVM maître. Les régimes fiscaux des 2 catégories d'actions diffèrent et devront être préalablement vérifiés par l'investisseur en fonction de sa situation personnelle.
- Souscription / rachat : la valeur liquidative est établie le jour J, soit le même jour ouvré que celui de l'OPCVM maître, les deuxième et quatrième mardi du mois. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM AM chaque jour de transaction, soit en J-1, avant 11h00, heure UTC, et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. La période de souscription prolongée a été clôturée par anticipation sur décision de la société de gestion le 22 octobre 2019. Seules les souscriptions précédées d'un rachat équivalent sur la même valeur liquidative pourront être acceptées.
- Durée de placement recommandée : minimum 5 à 8 ans.

## Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque reflète le risque attaché à l'exposition de l'OPCVM aux marchés des obligations et autres titres de créance ou instruments financiers assimilés susceptibles d'être considérés spéculatifs.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Aucune catégorie de risque n'est dénuée de risques, la catégorie la plus faible ne signifiant pas "sans risque".

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui de l'OPCVM maître. Il est décrit dans le prospectus de l'OPCVM maître et dans celui du compartiment nourricier. Le compartiment peut être soumis notamment à des risques crédit et de contrepartie (les instruments souscrits par l'OPCVM maître étant négociés de gré-à-gré), des risques liés à l'investissement des titres risqués notés entre BB+ et CCC-, des risques de valorisation, des risques liés à l'effet de levier, des risques de change et des risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés lesquels peuvent présenter une forte volatilité. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 % maximum
Frais de sortie	0 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre, dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,2 % TTC maximum*

\*Le chiffre des "frais courants" se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2019. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par le l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages relatives à la section frais du compartiment CORUM Eco au sein du prospectus de la SICAV, disponible sur le site internet [www.corum.fr/corum-eco](http://www.corum.fr/corum-eco) ou [www.corumbutler-am.com](http://www.corumbutler-am.com).

La performance du compartiment nourricier pourrait être différente de celle de l'OPCVM maître en raison des frais de gestion du nourricier.

## Performances passées



\*La performance est calculée dividendes inclus, et nette de tous frais.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le compartiment CORUM Eco a été créé le 07/08/2018.

Devise utilisée pour les calculs : EUR.

Changements importants au cours de la période : la société de gestion est désormais CORUM Butler Asset Management et la SICAV CORUM Eco a été transformée en un OPCVM à compartiments.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK – 1-3 Place Vallhubert, 75013 Paris.
- Les prospectus, rapport annuel, document semestriel, relatifs à la SICAV et ses compartiments sont disponibles à l'adresse suivante : siège social de la SICAV, 1 rue Euler – 75008 PARIS, ou auprès de CORUM AM à la même adresse ou sur le site internet du compartiment concerné : [www.corum.fr/corum-eco](http://www.corum.fr/corum-eco).
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les documents relatifs à l'OPCVM maître de droit irlandais, agréé par la Banque centrale d'Irlande, sont disponibles en français et en anglais à l'adresse suivante : [www.corumbutler-am.com](http://www.corumbutler-am.com)
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet du distributeur CORUM AM [www.corum.fr/corum-eco](http://www.corum.fr/corum-eco).
- Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention des actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.corumbutler-am.com](http://www.corumbutler-am.com). Un exemplaire de cette politique sera mis à disposition gratuitement sur demande adressée à [cbam@corum-am.com](mailto:cbam@corum-am.com).
- La responsabilité de CORUM Butler Asset Management Ltd. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Ce compartiment a été agréé en France par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro SCV20180055 le 07/08/2018, RCS Paris 842 466 328. CORUM Butler Asset Management Ltd. est agréé en Irlande par la Banque centrale d'Irlande et bénéficie du passeport européen pour gérer des OPCVM en France. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 février 2020.

# Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) - Action D

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CORUM Eco  
Code ISIN Action D : FR0013344806  
Société de gestion : CORUM Butler Asset Management Ltd.

## Objectifs et politique d'investissement

- En tant que nourricier, le compartiment CORUM Eco a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître, net des frais propres au nourricier à savoir : *l'objectif de gestion de l'OPCVM maître "CORUM Butler UCITS ICAV - CORUM Eco 18" est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des obligations et autres titres de créance émis par des entreprises européennes, notés entre BB+ et CCC- ou non notés, susceptibles d'être considérés spéculatifs.*
- La politique d'investissement de l'OPCVM maître consiste à sélectionner des obligations et autres titres de créance notés entre BB+ et CCC- par Standard & Poor's ou non notés, à taux fixe ou variable, émis principalement par des entreprises privées de la zone géographique européenne (la dénomination "ECO" fait référence aux émissions d'entreprises de la zone géographique et économique européenne, à savoir European Corporate Entities). Si la politique d'investissement est orientée vers les émissions d'entreprises de la zone européenne, aucune spécialisation à l'égard d'un secteur d'activité ne sera retenue. L'OPCVM maître sera investi également en obligations et autres titres de créance notés entre BB+ et CCC- ou non notés, émis par des entreprises non européennes, cotées sur des marchés organisés, des titres d'États, des organismes de placement collectifs investis dans des obligations et autres titres de créances. Elle vise à obtenir un objectif de performance annualisé de 4 % sur une période comprise entre le 11 septembre 2018 et le 31 décembre 2026, qui pourra être diminué des frais de gestion réels propres à l'OPCVM nourricier. Cet objectif de performance ne constitue pas une quelconque protection ou garantie de performance.
- Le portefeuille du compartiment maître sera investi à hauteur d'au moins 95 % de l'actif, en obligations et autres titres de créance notés entre BB+ et CCC- ou non notés. Il pourra également être exposé aux marchés des obligations et autres titres de créance par intervention sur les marchés d'instruments financiers dérivés. Afin de protéger le portefeuille dans le contexte d'une anticipation d'un risque de marché de nature systémique (de type crise financière des subprimes, crise grecque, récession économique, etc) et en raison de la forte corrélation du marché du crédit avec le marché des actions dans ce contexte, l'OPCVM maître pourra recourir, à titre

*exceptionnel et pour de courtes périodes, à des techniques de couverture utilisant des options sur indices actions. Le coût de cette couverture sera supporté par l'OPCVM maître. Selon le bien-fondé de l'anticipation du risque de marché par le gestionnaire, cette couverture pourra soit s'avérer perdue, soit générer un gain largement supérieur au coût de la couverture. À ce titre, cette stratégie pourra impacter à la hausse ou à la baisse le rendement de l'OPCVM maître dans le cas où ce risque de marché n'aurait pas été anticipé, par le gestionnaire, au bon moment. L'engagement maximal sur les marchés d'instruments financiers dérivés sera de 100 %.*

- CORUM Eco est un compartiment nourricier de la SICAV CORUM Eco SICAV de droit français ayant pour OPCVM maître le compartiment "CORUM Eco 18 UCITS FUND" de l'ICAV de droit irlandais "CORUM Butler UCITS ICAV".
- Le compartiment CORUM Eco sera investi en permanence au moins à hauteur de 90 % dans des actions du compartiment maître CORUM Eco 18 UCITS FUND et à titre accessoire en liquidités. Elle n'interviendra pas directement sur les marchés d'instruments financiers à terme.
- Le compartiment CORUM Eco dispose de 2 types d'actions : la catégorie d'actions C de capitalisation (plus-values) et la catégorie d'actions D de distribution (revenus) seront investies en EUR Feeder Distributing Class Shares de l'OPCVM maître. Les régimes fiscaux des 2 catégories d'actions diffèrent et devront être préalablement vérifiés par l'investisseur en fonction de sa situation personnelle.
- Souscription / rachat : la valeur liquidative est établie le jour J, soit le même jour ouvré que celui de l'OPCVM maître, les deuxième et quatrième mardi du mois. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM AM chaque jour de transaction, soit en J-1, avant 11h00, heure UTC, et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. La période de souscription prolongée a été clôturée par anticipation sur décision de la société de gestion le 22 octobre 2019. Seules les souscriptions précédées d'un rachat équivalent sur la même valeur liquidative pourront être acceptées.
- Durée de placement recommandée : minimum 5 à 8 ans.

## Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque reflète le risque attaché à l'exposition de l'OPCVM aux marchés des obligations et autres titres de créance ou instruments financiers assimilés susceptibles d'être considérés spéculatifs.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Aucune catégorie de risque n'est dénuée de risques, la catégorie la plus faible ne signifiant pas "sans risque".

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui de l'OPCVM maître. Il est décrit dans le prospectus de l'OPCVM maître et dans celui du compartiment nourricier. Le compartiment peut être soumis notamment à des risques crédit et de contrepartie (les instruments souscrits par l'OPCVM maître étant négociés de gré-à-gré), des risques liés à l'investissement des titres risqués notés entre BB+ et CCC-, des risques de valorisation, des risques liés à l'effet de levier, des risques de change et des risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés lesquels peuvent présenter une forte volatilité. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 % maximum
Frais de sortie	0 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre, dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,2 % TTC maximum*

\*Le chiffre des "frais courants" se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2019. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par le l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages relatives à la section frais du compartiment CORUM Eco au sein du prospectus de la SICAV, disponible sur le site internet [www.corum.fr/corum-eco](http://www.corum.fr/corum-eco) ou [www.corumbutler-am.com](http://www.corumbutler-am.com).

La performance du compartiment nourricier pourrait être différente de celle de l'OPCVM maître en raison des frais de gestion du nourricier.

## Performances passées



\*La performance est calculée dividendes inclus, et nette de tous frais.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le compartiment CORUM Eco a été créé le 07/08/2018.

Devise utilisée pour les calculs : EUR.

Changements importants au cours de la période : la société de gestion est désormais CORUM Butler Asset Management et la SICAV CORUM Eco a été transformée en un OPCVM à compartiments.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK – 1-3 Place Vallhubert, 75013 Paris.
- Les prospectus, rapport annuel, document semestriel, relatifs à la SICAV et ses compartiments sont disponibles à l'adresse suivante : siège social de la SICAV, 1 rue Euler – 75008 PARIS, ou auprès de CORUM AM à la même adresse ou sur le site internet du compartiment concerné : [www.corum.fr/corum-eco](http://www.corum.fr/corum-eco).
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les documents relatifs à l'OPCVM maître de droit irlandais, agréé par la Banque centrale d'Irlande, sont disponibles en français et en anglais à l'adresse suivante : [www.corumbutler-am.com](http://www.corumbutler-am.com)
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet du distributeur CORUM AM [www.corum.fr/corum-eco](http://www.corum.fr/corum-eco).
- Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention des actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.corumbutler-am.com](http://www.corumbutler-am.com). Un exemplaire de cette politique sera mis à disposition gratuitement sur demande adressée à [cbam@corum-am.com](mailto:cbam@corum-am.com).
- La responsabilité de CORUM Butler Asset Management Ltd. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Ce compartiment a été agréé en France par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro SCV20180055 le 07/08/2018, RCS Paris 842 466 328. CORUM Butler Asset Management Ltd. est agréé en Irlande par la Banque centrale d'Irlande et bénéficie du passeport européen pour gérer des OPCVM en France. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 février 2020.

# Changements intéressants l'OPC

## Les changements substantiels

Changement de la société de gestion du fonds de Montlake Management Ltd à Butler CORUM Asset Management le 2 septembre 2019. La société de gestion a changé de nom pour CORUM Butler Asset Management le 21 janvier 2020. Clôture des souscriptions anticipées le 22/10/2019.

## La liste des mandats

Noms des Administrateurs	Mandats et fonctions
Frédéric Noirot Nerin	Administrateur de CORUM Butler ICAV
	Administrateur de CORUM Butler Credit Strategy ICAV
	Administrateur de Butler Investment Managers Limited
Pierre Vergnes	Administrateur de Butler Management Limited
	Administrateur de CORUM Butler ICAV
Jonathan Wasserman	Administrateur de CORUM Butler ICAV
	Administrateur de CORUM Asset Management Branch Portugal, Netherlands et Austria
	Directeur général délégué de CORUM Asset Management

## Le gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration, dont les membres sont tous des administrateurs non exécutifs et ont une expertise appropriée en matière de gestion des risques et de rémunération, est l'organe de direction de la Société et aura la responsabilité d'ensemble de la politique. Le Conseil d'administration sera responsable de la conception et de la mise en œuvre de la politique, qui inclura les contributions fournies par les membres de la direction générale concernés, y compris des départements Conformité et Risques, ainsi que d'un conseiller juridique externe, le cas échéant.

Le Conseil d'administration réexaminera et approuvera la politique de rémunération au minimum une fois par an ou plus fréquemment si nécessaire.

Les membres non exécutifs du Conseil d'administration pourront percevoir une rémunération fixe conforme aux pratiques du secteur. En outre, les membres non exécutifs seront remboursés des frais pertinents associés à leur rôle conformément aux dispositions de la lettre de mission de chaque administrateur

## Les opérations liées au règlement SFTR

Non.

# Rapport de gestion

## La politique de gestion

L'objectif de CORUM Eco est de chercher à obtenir un taux de rendement à long terme en investissant dans des obligations émises principalement par des entreprises privées de la zone géographique et économique européenne.

Dans ce cadre, et compte tenu de la conjoncture du marché à la date d'émission du présent prospectus, l'objectif de performance nette annualisée cible est de 4 % sur une période d'investissement allant de la date de création jusqu'au 31 décembre 2026.

Cet objectif de gestion ne constitue ni une garantie de résultat, ni une protection, et la société de gestion peut réviser cet objectif de gestion ainsi que la date de clôture pour tenir compte de tout changement structurel intervenant dans l'économie. Les investisseurs ont ainsi été informés de la clôture anticipée des souscriptions en date du 22 octobre 2019 afin de maintenir du mieux possible dans le temps l'objectif de gestion selon les conditions de marché actuelles. CORUM Eco a dépassé son objectif de performance en 2019. CORUM Eco a été lancé en septembre 2018. Pour cette première année, la performance globale pour les associés en distribution atteint 11,27 %. Une performance exceptionnelle issue du travail minutieux de notre équipe d'experts.

En 2019, les associés qui ont opté pour la distribution d'un dividende mensuel ont perçu 4 € par part. Pour les mêmes associés la valeur de ces parts s'est également appréciée dans le temps.

La politique d'investissement restera orientée principalement vers des entreprises de la zone géographique et économique européenne, sans aucune spécialisation particulière à l'égard d'un secteur d'activité ou d'un secteur industriel.

Le vocable "ECO" utilisé dans la dénomination CORUM Eco fait référence aux entreprises de la zone géographique et économique européenne.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CORUM Eco 18 EUR FEEDER DIS	4 059 662,30	89 742,44

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# Informations réglementaires

## Conventions réglementées

La SICAV n'a conclu aucune convention réglementée au cours de l'exercice.

## Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La SICAV détient uniquement des parts de Butler CORUM ICAV - CORUM Eco 18 ICAV et des liquidités. Elle n'emploie donc pas de service d'intermédiaires ou de contreparties.

## Frais d'intermédiation

La SICAV n'est pas sujette à des frais d'intermédiation.

## Exercice des droits de vote

Chaque investisseur dispose du droit d'assister et de voter aux Assemblées Générales de la SICAV au prorata du nombre d'actions détenues par l'investisseur.

## Communication des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (esg)

L'OPC ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

## Méthode de calcul du risque global

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %

En application des dispositions de l'article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40 %.

## Rémunérations

La politique de rémunération de CORUM Butler Asset Management Limited est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance définies par la Directive OPCVM du Parlement européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 juillet 2014, des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575), par la Directive AIFM du Parlement européen et du Conseil n°2011/61/UE, ainsi que de l'article 321-125 du règlement général de l'AMF.

La présente politique, avec un processus de mise en œuvre et une évaluation continue, est un outil que la société utilise afin de déployer les meilleures pratiques et de s'y conformer, et afin d'éliminer et de réduire les comportements susceptibles de contrevenir au meilleur intérêt des clients.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le Comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration, et adaptés au cadre réglementaire.

La révision annuelle de la politique est destinée à garantir l'efficacité de la politique et l'efficacité de toute politique et de toutes stipulations contractuelles établies avec chaque délégué de la Société. Elle portera également sur la mise en œuvre de la politique afin de vérifier que cette dernière est conforme aux obligations imposées. En outre, le Conseil d'administration cherchera à obtenir auprès des délégués concernés, au minimum chaque année, l'assurance que les modalités de rémunération mises en place dans leurs rangs sont équivalentes à celles de la Société et que la mise en œuvre des modalités de rémunération est conforme aux obligations imposées en la matière.

## DONNÉES QUANTITATIVES

La rémunération totale du personnel de la société de gestion (6 personnes) était de 317 226 € pour l'exercice 2019 (exercice 2018 : 0 €), dont 23 000 € de rémunération variable. Le montant de la rémunération des cadres dirigeants était de 213 176 € pour l'exercice 2019 (exercice 2018 : 0 €).

## Autres informations

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur à l'adresse ci-dessous et également en ligne sur : <https://www.corum.fr/corum-eco>

CORUM ASSET MANAGEMENT  
1 RUE EULER – 75008 PARIS  
WWW.CORUM.FR

# Certification du commissaire aux comptes

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CORUM Eco constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### RÉFÉRENTIEL DE L'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

#### RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et

met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À PARIS LA DÉFENSE, LE 31 MARS 2020  
KPMG S.A.

NICOLAS DUVAL-ARNOULD  
ASSOCIÉ

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-38 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

### Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

FAIT À PARIS LA DÉFENSE, LE 31 MARS 2020  
KPMG S.A.

NICOLAS DUVAL-ARNOULD  
ASSOCIÉ

# Comptes annuels

## Bilan en € - Actif

	2019	2018
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
OPC Maître	9 310 621,74	4 871 956,55
Instruments financiers à terme	-	-
• Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Autres opérations	-	-
<b>CRÉANCES</b>		
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	7 619,05
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Liquidités	72 748,96	135 444,61
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>9 383 370,70</b>	<b>5 015 020,21</b>

## Bilan en € - Passif

	2019	2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	9 240 554,24	4 960 359,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées <sup>[1]</sup>	-	-
Report à nouveau <sup>[1]</sup>	216,31	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice <sup>[1][2]</sup>	-110,98	-162,95
Résultat de l'exercice <sup>[1][2]</sup>	142 711,13	47 204,76
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (= MONTANT REPRÉSENTATIF DE L'ACTIF NET)</b>	<b>9 383 370,70</b>	<b>5 007 401,16</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instruments financiers à terme	-	-
• Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Autres opérations	-	-
<b>DETTES</b>		
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	7 619,05
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>9 383 370,70</b>	<b>5 015 020,21</b>

[1] Y compris comptes de régularisation.  
[2] Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors bilan en €

	2019	2018
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marchés de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marchés de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

## Compte de résultat en €

	2019	2018
<b>PRODUITS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	272 443,96	8 312,02
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL (1)</b>	<b>272 443,96</b>	<b>8 312,02</b>
<b>CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	410,85	217,93
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL (2)</b>	<b>410,85</b>	<b>217,93</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>272 033,11</b>	<b>8 094,09</b>
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	-	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>272 033,11</b>	<b>8 094,09</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	40 996,62	39 110,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	170 318,60	-
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>142 711,13</b>	<b>47 204,76</b>

# Annexe comptable

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

## RÈGLES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle, qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes "différences d'estimation". Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

## OPC détenus

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## Instruments financiers à terme

**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé.**

## Les swaps

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'administration.

## Engagements hors bilan

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net respecte le taux maximum de 0,30 % TTC du prospectus.

## Affectation des sommes distribuables

### DÉFINITION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les plus et moins-values

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## Modalités d'affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables	Part C	Part D
Affectation du résultat net	Capitalisation	Les sommes distribuables sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Les sommes distribuables sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Évolution de l'actif net en €

	2019	2018
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>5 007 401,16</b>	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 964 858,85	5 199 309,23
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-116 896,80	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 242,03	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-53,68
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-1 152,00	-108,00
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		
• Différence d'estimation exercice N	267 662,82	-199 840,48
• Différence d'estimation exercice N-1	199 840,48	-
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
• Différence d'estimation exercice N	-	-
• Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-41 300,35	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	272 033,11	8 094,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-170 318,60	-
Autres éléments	-	-
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>9 383 370,70</b>	<b>5 007 401,16</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
Opérations de couverture	-	-
• Actions	-	-
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres opérations	-	-
• Actions	-	-
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

### Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	3 mois - 1 an	%	1 - 3 ans	%	3 - 5 ans	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>PASSIF</b>								
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

### Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	2019
Créances	-	-
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	-	-
Dettes	-	-
<b>TOTAL DES DETTES</b>	-	-

### Nombre de titres émis ou rachetés

	En actions	En montant
<b>ACTION C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	11 930,068 28	1 216 917,45
Actions rachetées durant l'exercice	-935,504 07	-98 401,36
Solde net des souscriptions/rachats	10 994,564 21	1 118 516,09
<b>ACTION D</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	27 239,861 18	2 747 941,40
Actions rachetées durant l'exercice	-184,743 72	-18 495,44
Solde net des souscriptions/rachats	27 055,117 46	2 729 445,96

### Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>ACTION C</b>	
Commissions de rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
<b>TOTAL DES COMMISSIONS ACQUISES</b>	-
<b>ACTION D</b>	
Commissions de rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
<b>TOTAL DES COMMISSIONS ACQUISES</b>	-

### Frais de gestion

	2019
<b>ACTION C</b>	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
<b>ACTION D</b>	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

### Engagements reçus et donnés

Garanties reçues par l'OPC	Néant
Autres engagements reçus et/ou donnés	Néant

### Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	2019
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

### Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-

## Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	2019
Actions	-	-	-
Obligations	-	-	-
TCN	-	-	-
OPC	-	-	-
Instruments financiers à terme	-	-	-

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Action	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Acomptes	26/02/2019	D	9 314,81	0,25	-	-
Acomptes	26/03/2019	D	10 451,94	0,25	-	-
Acomptes	23/04/2019	D	11 472,31	0,25	-	-
Acomptes	28/05/2019	D	12 602,85	0,25	-	-
Acomptes	25/06/2019	D	12 933,63	0,25	-	-
Acomptes	23/07/2019	D	13 650,97	0,25	-	-
Acomptes	27/08/2019	D	15 062,26	0,25	-	-
Acomptes	24/09/2019	D	37 386,15	0,60	-	-
Acomptes	22/10/2019	D	15 629,68	0,25	-	-
Acomptes	26/11/2019	D	15 907,00	0,25	-	-
Acomptes	24/12/2019	D	15 907,00	0,25	-	-
<b>TOTAL</b>			<b>170 318,60</b>	<b>3,10</b>	-	-

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	2019	2018
<b>SOMMES RESTANT À AFFECTER</b>		
Report à nouveau	216,31	-
Résultat	142 711,13	47 204,76
<b>TOTAL</b>	<b>142 927,44</b>	<b>47 204,76</b>
<b>ACTION C</b>		
Affectation	-	-
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	101 511,05	14 164,82
<b>TOTAL</b>	<b>101 511,05</b>	<b>14 164,82</b>
<b>ACTION D</b>		
Affectation	-	-
Distribution	41 358,19	32 915,58
Report à nouveau de l'exercice	58,20	124,36
Capitalisation	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>41 416,39</b>	<b>33 039,94</b>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS OUVRANT DROIT À DISTRIBUTION</b>		
Nombre d'actions	63 627,985 70	36 572,868 24
Distribution unitaire	0,65	0,90
<b>CRÉDITS D'IMPÔT</b>		
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	2019	2018
<b>SOMMES RESTANT À AFFECTER</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-110,98	-162,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-110,98</b>	<b>-162,95</b>
<b>ACTION C</b>		
Affectation	-	-
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-29,57	-48,90
<b>TOTAL</b>	<b>-29,57</b>	<b>-48,90</b>
<b>ACTION D</b>		
Affectation	-	-
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-81,41	-114,05
<b>TOTAL</b>	<b>-81,41</b>	<b>-114,05</b>

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	2019	2018
<b>ACTIF NET GLOBAL EN €</b>	<b>9 383 370,70</b>	<b>5 007 401,16</b>
<b>ACTION C</b>		
Actif net en €	2 849 353,05	1 502 576,02
Nombre de titres	26 673,952 94	15 679,388 73
Valeur liquidative unitaire en €	106,82	95,83
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en €	-	-
Capitalisation unitaire en € sur résultat	3,80	0,90
<b>ACTION D</b>		
Actif net en €	6 534 017,65	3 504 825,14
Nombre de titres	63 627,985 70	36 572,868 24
Valeur liquidative unitaire en €	102,69	95,83
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en €	-	-
Capitalisation unitaire en € sur résultat	3,75	0,90
Report à nouveau unitaire en € sur résultat	-	-
Crédit d'impôt unitaire €	*	-

\*Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

## Inventaire en €

Désignation des valeurs	Devise	Qté nbre ou nominal	Valeur actuelle	% actif net
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF	-	-	-	-
OPCVM ET FIA À VOCATION GÉNÉRALE DESTINÉS AUX NON-PROFESSIONNELS ET ÉQUIVALENTS D'AUTRES PAYS	-	-	-	-
IRLANDE	-	-	-	-
CORUM Eco 18 EUR FEEDER DIS	€	91 224,618 4	9 310 621,74	99,22
TOTAL IRLANDE	-	-	9 310 621,74	99,22
TOTAL OPCVM ET FIA À VOCATION GÉNÉRALE DESTINÉS AUX NON-PROFESSIONNELS ET ÉQUIVALENTS D'AUTRES PAYS	-	-	9 310 621,74	99,22
TOTAL ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF	-	-	9 310 621,74	99,22
COMPTES FINANCIERS	-	-	72 748,96	0,78
ACTIF NET	-	-	9 383 370,70	100
<b>ACTION D</b>	€	63 627,985 70	102,69	-
<b>ACTION C</b>	€	26 673,952 94	106,82	-

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon décomposition du coupon

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-	-	-	-
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	6 999,08	€	0,11	€
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	34 359,11	€	0,54	€
Revenus non déclarables et non imposables	-	-	-	-
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	41 358,19	€	0,65	€



# Annexe - Rapport CORUM Eco 18 de CORUM BUTLER UCITS ICAV (anciennement Butler CORUM UCITS ICAV)

(un véhicule irlandais de gestion collective d'actifs à capital variable à compartiments multiples et avec séparation des responsabilités entre les compartiments)

## États financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 - N° d'enregistrement C176706

### ADMINISTRATEURS

- Frederic Noirot Nerin (résident britannique)<sup>[2]</sup>
- Raymond O'Neill (résident irlandais)<sup>[1]</sup>
- Jonathan Wasserman (résident français)<sup>[2]</sup>
- Matthew Williamson (résident irlandais)<sup>[2]</sup> (démission le 30 août 2019)
- Pierre Vergnes (résident français)<sup>[1]</sup>
- Delphine Godo (résidente irlandaise)<sup>[2]</sup> (nommée le 2 septembre 2019)

### AGENT ADMINISTRATIF

CACEIS Ireland Limited  
One Custom House Plaza  
International Financial Services Centre  
Dublin 1  
Irlande

### DISTRIBUTEUR

CORUM Asset Management SAS  
6 rue Lamennais  
75008 Paris  
France

### COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

KPMG  
1 Harbourmaster Place  
International Financial Services Centre  
Dublin 1  
Irlande

### CONSEILLERS JURIDIQUES

Maples Group  
75 St. Stephen's Green  
Dublin 2  
Irlande

### SIÈGE SOCIAL

32 Molesworth Street  
Dublin 2  
Irlande

### SOCIÉTÉ DE GESTION

(depuis le 2 septembre 2019)  
CORUM Butler Asset Management Limited  
(anciennement Butler CORUM Asset Management Limited)  
2-4 Ely Place  
Dublin 2  
Irlande

(jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019)  
MontLake Management Limited<sup>[3]</sup>  
Heritage House  
23 St. Stephen's Green  
Dublin 2  
Irlande

### GESTIONNAIRE FINANCIER

Butler Investment Managers Limited  
11 Hanover Street  
London, W1S 1YQ  
Royaume-Uni

### DÉPOSITAIRE

CACEIS Bank, Ireland Branch  
One Custom House Plaza  
International Financial Services Centre  
Dublin 1  
Irlande

### SECRÉTAIRE

MFD Secretaries Limited  
32 Molesworth Street  
Dublin 2  
Irlande

[1] Administrateur indépendant non exécutif.

[2] Administrateur non exécutif.

[3] Le 29 janvier 2019, MLC Management Limited a changé de raison sociale pour devenir MontLake Management Limited.

## Rapport des administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Les administrateurs présentent leur rapport et les états financiers de CORUM Butler UCITS ICAV (l'“ICAV”) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sauf mention contraire, les termes définis auront la même signification dans les présentes que dans le prospectus de l'ICAV.

### Rapport d'activité, activités principales et changements significatifs au cours de l'exercice

L'ICAV est un organisme de placement collectif de droit irlandais, constitué le 29 janvier 2018 en tant que fonds à compartiments multiples avec séparation des responsabilités entre les compartiments, réglementé par la Banque centrale d'Irlande (la “Banque centrale”) et enregistré sous le numéro C176706. L'ICAV a été agréée le 29 janvier 2018 par la Banque centrale en tant qu'OPCVM conformément au règlement des communautés européennes (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 en vigueur (le “règlement sur les OPCVM”) et à la loi de 2013 sur la surveillance et l'application (Supervision and Enforcement) de la Banque centrale d'Irlande (Section 48(1)) (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) Regulations 2015, et leurs modifications (le “règlement sur les OPCVM de la Banque centrale”).

L'ICAV compte trois compartiments, à savoir CORUM Eco 18 UCITS Fund, qui a été lancé le 21 juin 2018, CORUM Butler Short Duration Bond UCITS Fund (anciennement Butler Short Duration Bond UCITS Fund), qui a été lancé le 5 juin 2019, et CORUM Butler Smart ESG Fund (anciennement Butler CORUM Smart ESG Fund), qui a été lancé le 11 octobre 2019 (collectivement dénommés les “compartiments”).

MontLake Management Limited a agi en qualité de société de gestion (la “société de gestion”) de l'ICAV jusqu'à sa démission le 2 septembre 2019. CORUM Butler Asset Management Limited a été nommé société de gestion de l'ICAV le 2 septembre 2019. Butler Investment Managers Limited agit en qualité de gestionnaire financier (le “gestionnaire financier”) de l'ICAV.

L'objectif d'investissement du compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund consiste à obtenir un taux de rendement attractif à long terme en investissant dans des titres obligataires.

L'activité de l'ICAV est examinée en détail dans le rapport du gestionnaire financier.

### Principaux risques et incertitudes

Les investissements dans les compartiments de l'ICAV comportent un certain niveau de risque, dont, entre autres, le

risque de marché (qui inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de variation des cours du marché), le risque de crédit et le risque de liquidité découlant des instruments financiers détenus. Les compartiments de l'ICAV peuvent avoir recours à des produits dérivés et à d'autres instruments dans le cadre de leurs activités de gestion des risques et à des fins de négociation.

Des informations complémentaires sur ces risques figurent à la note 8 de ces états financiers.

### Évolution future de l'activité de l'ICAV

L'ICAV continuera à poursuivre ses objectifs d'investissement tels que définis dans les compléments correspondants de chaque compartiment.

### Résultats

Les résultats de l'exercice sont présentés en pages 48 à 67 des états financiers.

### Distributions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des dividendes de 272 444 € (31 décembre 2018 : 8 312 €) ont été versés au titre de la catégorie d'actions EUR Feeder Distributing du compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund.

### Administrateurs

Les administrateurs et le secrétaire sont présentés en page 2.

Les administrateurs suivants ont exercé des fonctions au cours de l'exercice :

- Frédéric Noirot-Nerin
- Raymond O'Neill
- Jonathan Wasserman
- Matthew Williamson (démission le 30 août 2019)
- Pierre Vergnes
- Delphine Godo (nommée le 2 septembre 2019)

### Intérêts des administrateurs et du secrétaire

Le détail des intérêts des administrateurs et du secrétaire est présenté dans la note 10 des états financiers.

### Transactions avec des parties liées

Les administrateurs sont convaincus que : (i) des dispositions attestées par des procédures écrites existent pour s'assurer que les obligations énoncées dans le règlement 43 (1) des règlements sur les OPCVM de la Banque centrale sont appliqués à toutes les transactions avec des parties liées et (ii) les transactions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice étaient conformes aux exigences énoncées dans ledit règlement.

## État de la gouvernance de l'entreprise

L'ICAV est soumise aux exigences de l'Irish Collective Asset Management Vehicles Act 2015 (l'ICAV Act 2015), du règlement des communautés européennes (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 et de la loi de 2013 sur la surveillance et l'application (Supervision and Enforcement) de la Banque centrale d'Irlande (Section 48 (1)) (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) Regulation 2019 (collectivement la "réglementation OPCVM"). L'ICAV est soumise aux pratiques de gouvernance d'entreprise imposées par :

- (i) l'ICAV Act 2015, qui peut être obtenu sur le site de l'Irish Statute Book à l'adresse [www.irishstatutebook.ie](http://www.irishstatutebook.ie) et peut être consulté au siège social de l'ICAV,
- (ii) les Statuts de l'ICAV (les "Statuts"), qui peuvent être obtenus auprès du Bureau d'enregistrement des ICAV en Irlande et peuvent être consultés au siège social de l'ICAV,
- (iii) la Banque centrale dans ses "Central Bank UCITS Regulations and Guidance Notes" qui sont consultables sur le site internet de la Banque centrale : <http://www.centralbank.ie>.

Outre ce qui précède, l'ICAV a adopté le Code de gouvernance d'entreprise des fonds irlandais pour les organismes de placement collectif et les sociétés de gestion (le "Code IF"). Les administrateurs ont mis en place un cadre de gouvernance d'entreprise qu'ils estiment adapté à une société d'investissement à capital variable et qui permet à l'ICAV de se conformer volontairement aux exigences du Code IF, qui énonce les principes de bonne gouvernance et un code de bonnes pratiques.

## Bonne tenue des comptes

Pour garantir la bonne tenue des livres de compte conformément à l'ICAV Act 2015, l'ICAV a eu recours à un prestataire de services, CACEIS Ireland Limited (l'agent administratif). Les registres comptables sont situés dans les bureaux de l'agent administratif comme stipulé en page 2.

## Commissaire aux comptes indépendant

KPMG a fait part, conformément à l'article 125 de l'ICAV Act 2015, de sa volonté de poursuivre son mandat.

## Société assurant le contrôle ultime

Au 31 décembre 2019, CORUM Eco SICAV Fund détenait 99,11 % (31 décembre 2018 : 98,35 %) des participations du compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund. Butler Management Ltd détient 100 % du compartiment CORUM Butler Smart ESG Fund.

## Brexit

Le Conseil d'administration est au fait de la situation concernant le Brexit et en suit de près l'évolution, il tient dûment compte des impacts du Brexit sur les investisseurs, sur les opérations quotidiennes de l'ICAV, sur les investissements de l'ICAV et sur la mise en œuvre de ses stratégies d'investissement.

## Nouveau coronavirus

Depuis le début du mois de janvier 2020, les marchés financiers mondiaux ont suivi et réagi au nouveau coronavirus (COVID-19), qui serait originaire de Wuhan (Chine). À la mi-mars 2020, le virus a infecté environ 200 000 personnes, entraînant près de 7 500 décès. Le virus s'est propagé dans le monde entier, avec des épidémies majeures au Moyen-Orient, en Europe et en Amérique, entraînant des restrictions généralisées sur la capacité des personnes à voyager, à se divertir en société et à quitter leur domicile. Les marchés financiers mondiaux ont fortement réagi à cette nouvelle, avec des inquiétudes quant à l'impact économique que cela pourrait avoir à l'échelle mondiale. L'impact final sur l'économie et les marchés mondiaux dépendra en grande partie de l'ampleur et de la durée de l'épidémie.

Il faudra plus de temps pour évaluer l'impact sur l'ICAV. Toutefois, la société de gestion a mis en place ses plans de continuité de l'exploitation et continue à suivre de près la situation.

## Déclaration des responsabilités des Administrateurs

Il appartient aux administrateurs d'établir le rapport des administrateurs et les états financiers conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. L'Irish Collective Asset Management Vehicles Act 2015 impose aux administrateurs de préparer des états financiers pour chaque exercice financier. Conformément à cette loi, ils ont choisi d'établir leurs comptes conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et au droit applicable.

Les états financiers sont tenus de donner une image fidèle de l'actif, du passif et de la situation financière de l'ICAV au terme de l'exercice comptable, ainsi que de la variation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions participatives remboursables dans l'ICAV au cours de l'exercice comptable. Lors de la préparation de ces états financiers, les administrateurs doivent :

- sélectionner les méthodes comptables adéquates, puis les appliquer de manière cohérente ;
- émettre des jugements et effectuer des estimations raisonnables et prudentes ;
- indiquer si elles ont été établies conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
- évaluer la capacité de l'ICAV à poursuivre ses activités, en divulguant, le cas échéant, les éléments relatifs à la continuité de l'exploitation ;
- utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation pour la comptabilité, à moins qu'ils n'aient l'intention soit de liquider l'ICAV ou de cesser les activités, ou en l'absence d'activités réalistes ou d'autre solution réaliste que de le faire.

Les administrateurs sont responsables de la tenue de registres comptables adéquats qui communiquent avec une précision raisonnable à tout moment l'actif, le passif, la situation financière et l'augmentation de l'actif net attribuable

aux détenteurs d'actions participatives remboursables dans l'ICAV et leur permettent de s'assurer que les états financiers sont conformes à l'Irish Collective Asset-management Vehicles Act 2015 et à la loi de 2013 sur la surveillance et l'application (Supervision and Enforcement) de la Banque centrale d'Irlande (Section 48 (1)) (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) Regulations 2019. Il leur appartient également de prendre les dispositions nécessaires pour préserver les actifs de l'ICAV. À cet égard, ils ont confié les actifs de l'ICAV à un dépositaire qui en assumera la conservation. Ils sont responsables des contrôles internes qu'ils estiment nécessaires afin de permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, et de prévenir et détecter les fraudes et autres irrégularités. Les administrateurs sont également tenus d'établir un rapport des administrateurs conforme aux exigences de l'Irish Collective Asset-management Vehicles Act 2015.

POUR LE COMPTE DES ADMINISTRATEURS :

RAYMOND O'NEILL  
DELPHINE GODO  
ADMINISTRATEURS

25 MARS 2020



# Rapport du gestionnaire financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

## Le compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund (catégorie de capitalisation Master)

Le compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund (Catégorie de Capitalisation Master) a été lancé en juin 2018 et a enregistré un rendement de +11,62 % jusqu'en 2019 (en utilisant la catégorie de distribution Master comme indicateur de performance au cours de la période courant du 26/03/2019 au 10/04/2019 au cours de laquelle la catégorie de capitalisation a été abandonnée), surperformant l'indice iBoxx Eur Liquid High Yield Index (également dénommé "IBOXXMJA") de 2,07 %. Depuis le lancement, la performance est de +9,88 %, soit une surperformance de +3,04 % par rapport à l'IBOXXMJA.

Après un repli au quatrième trimestre 2018, le S&P 500 cédant -14 %, les marchés du risque ont rebondi début janvier après la publication de statistiques économiques américaines solides et un ton plus accommodant de la part de la Fed. Alors que le retournement de tendance à la hausse a commencé avec réticence, c'est-à-dire privilégiant les obligations notées BB ainsi que les secteurs défensifs, il s'est ensuite tourné vers le segment B et les sociétés cycliques, qui ont été parmi les plus touchés au quatrième trimestre 2018. Cela nous a conduits à ajouter progressivement une exposition cyclique au portefeuille, tout en participant également à de nouvelles émissions en commençant en premier lieu par des valeurs/secteurs consensuels/défensifs, comme c'est toujours le cas après une période de forte correction.

Certains émetteurs en portefeuille ont profité du marché pour émettre de nouvelles obligations nous permettant d'effectuer des arbitrages sur certaines lignes comme Cirsa, Loxam, Europcar, Altice, etc. En fin de période, le nombre de sociétés en portefeuille s'élevait à 66 et le "yield to worst" (rendement le plus défavorable) du portefeuille s'établissait à 3,16 %.

Malgré la forte performance du marché High Yield Euro en 2019, les spreads ne sont pas encore revenus à leur plus bas niveau de cycle. Nous avons atteint ces plus bas début novembre 2017, au moment où la croissance mondiale était synchronisée : la plupart des zones géographiques bénéficiaient de perspectives économiques solides. L'un des paradoxes de 2019, et la raison la plus évidente pour laquelle de nombreux participants sont restés sous-investis dans ce que l'on peut appeler un "retournement de tendance à la hausse réticent", c'est que cela a eu lieu dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale. Par rapport à 2017, les rendements des emprunts d'État de l'OCDE ont reculé durant la majeure partie de 2019. La proportion record d'émetteurs BB dans l'ensemble des émissions primaires High Yield constitue un autre signe de ce retournement de tendance à la hausse réticent.

À la fin de l'année, cependant, une tentative de stabilisation de la croissance mondiale et des progrès vers un accord commercial de phase 1 entre les États-Unis et la Chine ont déclenché une amélioration significative du sentiment des investisseurs. En conséquence, nous entamons 2020 avec un consensus exceptionnellement large sur une amélioration progressive des perspectives économiques. La barre est donc placée très haut sur le plan des surprises positives. En d'autres termes, les facteurs techniques sont bien moins positifs qu'il y a un an.

BUTLER INVESTMENT MANAGERS LIMITED  
5 MARS 2020

# Rapport du dépositaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Nous, CACEIS Bank, Ireland Branch, nommés dépositaire de CORUM Butler UCITS ICAV (l'«ICAV») transmettons le présent rapport exclusivement aux actionnaires de l'ICAV pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ce rapport est fourni conformément au règlement sur les OPCVM – communautés européennes (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 (S.I. 352 de 2011) qui a transposé la directive 2009/65/UE en droit irlandais (le «règlement»). Nous déclinons toute responsabilité, dans la transmission de ce rapport, concernant toute autre finalité ou envers toute autre personne à laquelle ce rapport est communiqué.

Conformément à notre obligation de dépositaire prévue par le règlement, nous avons examiné la gestion de l'ICAV au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et nous établissons notre rapport à ce sujet à l'attention des actionnaires de l'ICAV.

Nous estimons qu'au cours de l'exercice l'ICAV a été, dans l'ensemble, gérée :

(i) conformément aux limitations imposées aux pouvoirs d'investissement et d'emprunt de l'ICAV par les statuts et par le règlement ;

(ii) conformément aux dispositions des statuts et du règlement.

CACEIS BANK, IRELAND BRANCH  
25 MARS 2020

## État de la situation financière au 31 décembre 2019

	Note	CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2019 €	CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2018 €
<b>ACTIFS</b>			
Actifs financiers par compte de résultat	2,5	-	4 714 283
• ETF		378 224	-
• Obligations de sociétés		8 740 093	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	57 908	324 833
Souscriptions à recevoir		-	7 619
Remise à recevoir liée à la gestion des placements	6	305 451	111 038
Intérêts à recevoir sur actifs financiers par compte de résultat		92 006	63 949
Autres actifs		580	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>9 574 262</b>	<b>5 221 722</b>
<b>PASSIF</b>			
Compte débiteur	4	5	-
Commissions de gestion à payer	6	121 399	29 665
Commissions de la société de gestion à payer	6	25 000	21 000
Frais d'administration à payer	6	3 180	13 518
Jetons de présence à payer	7	-	10 576
Frais de dépositaire à payer		-	-
Frais juridiques à payer		2 562	10 709
Frais de dépositaire à payer	6	1 644	6 300
Frais d'agent de transfert à payer		247	1 994
Honoraires d'audit à payer		11 298	15 375
Honoraires de consultants à payer		5 987	11 556
Autres dettes		8 952	17 693
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>180 274</b>	<b>138 386</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS RACHETABLES</b>	<b>11</b>	<b>9 393 988</b>	<b>5 083 336</b>

Les notes figurant en pages 48 à 67 font partie intégrante des états financiers.

## État du résultat global pour l'exercice clos du 31 décembre 2019

	Note	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 €	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice du 29 janvier 2018* (date de constitution) au 31 décembre 2018 €
<b>PRODUITS</b>			
Produits de dividendes	2	5 147	250
Produits d'intérêts sur actifs financiers par compte de résultat	2	365 109	118 370
Remboursement des frais du compartiment par le gérant financier	6	194 413	111 038
Retenue d'impôt		-	-
Réduction des frais de gestion	6	-	-
Remboursement de TVA		-	-
Frais anti-dilution		-	-
Autres produits		-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>564 669</b>	<b>229 658</b>
<b>CHARGES</b>			
Commissions de gestion	6	91 734	29 665
Commissions de la société de gestion	6	60 000	21 000
Frais d'administration	6	37 809	13 518
Frais de dépositaire	6	15 796	6 300
Jetons de présence	7	14 621	10 576
Frais de dépositaire à payer		-	-
Frais juridiques		12 600	10 710
Droits d'agent de transfert		9 139	1 994
Honoraires d'audit		11 759	15 375
Retenue d'impôt		664	-
Honoraires de consultants à payer		12 191	11 556
Charges d'intérêts		1 050	1 054
Frais de performance	6	-	-
Frais d'organisation	2	-	-
Autres frais et charges		22 551	19 759
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>289 914</b>	<b>141 507</b>
<b>GAINS NETS SUR INVESTISSEMENTS</b>		<b>274 755</b>	<b>88 151</b>
<b>PERTES OU GAINS NETS RÉALISÉS ET VARIATION DES MOINS-VALUES NON RÉALISÉES SUR INVESTISSEMENTS</b>			
Pertes ou gains nets réalisés et variation des pertes non réalisées sur placements par compte de résultat	2	476 429	(197 878)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER</b>			
Distributions	2	(272 444)	(8 312)
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF NET IMPUTABLE AUX PORTEURS DE TITRES DE PARTICIPATION RACHETABLES RÉSULTANT DES OPÉRATIONS</b>		<b>478 740</b>	<b>(118 039)</b>

\*Date de lancement du compartiment.

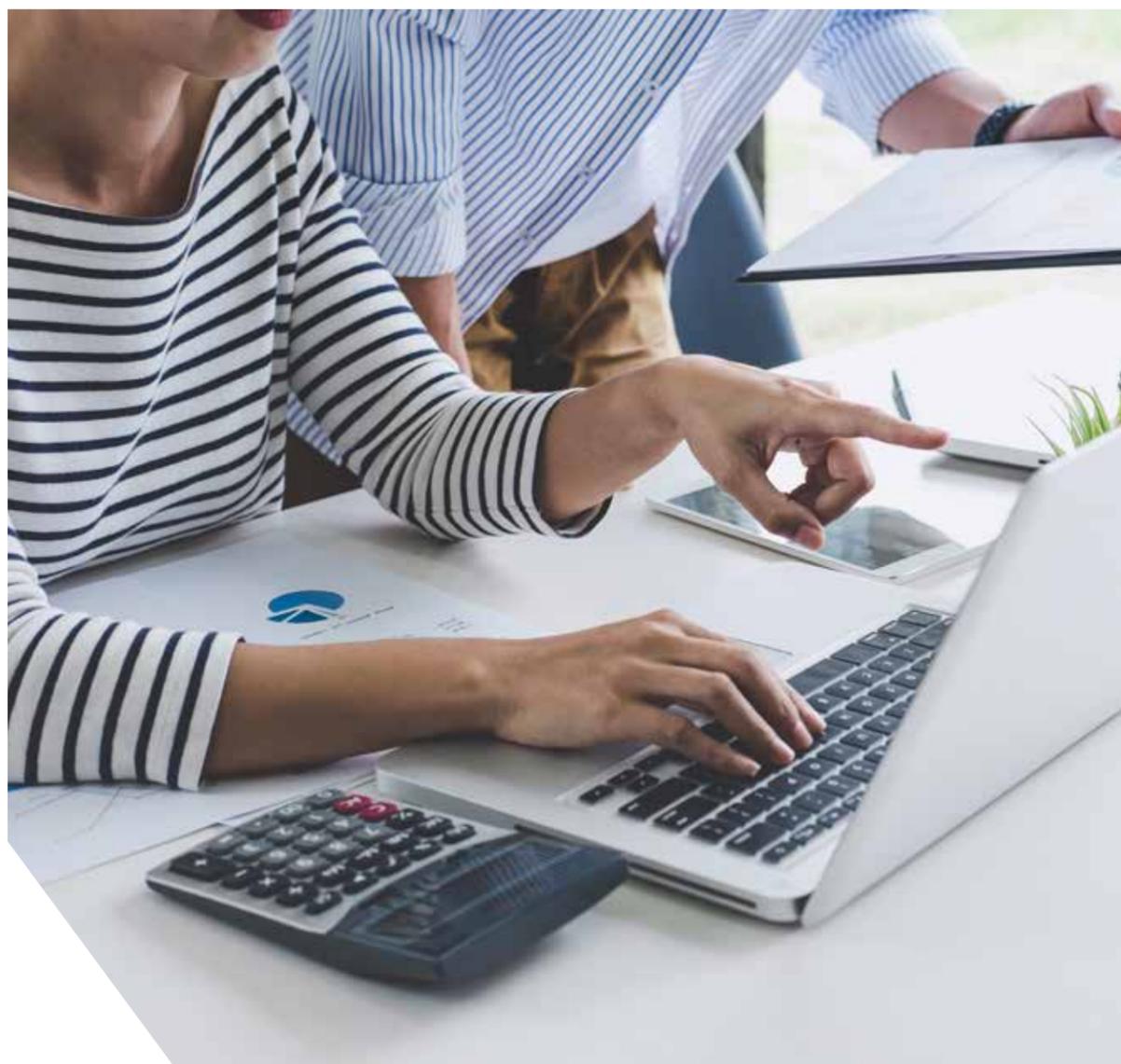
Les notes figurant en pages 48 à 67 font partie intégrante des états financiers.

## État des variations de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions participatives remboursables pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	Note	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice du 29 janvier 2018* (date de constitution) au 31 décembre 2018
		€	€
Actif net attribuable aux porteurs de titres participatifs rachetables à des fins de négociation en début d'exercice		5 083 336,00	-
Diminution de l'actif net imputable aux porteurs de titres de participation rachetables résultant des opérations		478 740	(118 039)
<b>OPÉRATIONS SUR CAPITAL</b>			
Titres participatifs émis	3	4 011 159	9 203 375
Titres participatifs rachetés	3	(179 247)	(4 002 000)
Augmentation nette de l'actif net résultant des opérations sur le capital		3 831 912	5 201 375
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS RACHETABLES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>11</b>	<b>9 393 988</b>	<b>5 083 336</b>

\*Date de lancement du compartiment.

Les notes figurant en pages 48 à 67 font partie intégrante des états financiers.



## État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice du 29 janvier 2018* (date de constitution) au 31 décembre 2018
	€	€
<b>FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION</b>		
Diminution de l'actif net imputable aux porteurs de titres de participation rachetables résultant des opérations	478 740	(118 039)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS DANS L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</b>		
Augmentation des dettes fournisseurs nettes et des charges cumulées	41 888	138 386
Augmentation des intérêts à recevoir	(28 057)	(63 949)
(Augmentation)/réduction d'autres actifs	(580)	-
Augmentation des autres créances	(194 413)	(111 038)
Augmentation/(réduction) des montants dûs aux courtiers	-	-
Augmentation/(réduction) des intérêts dûs	-	-
Décassements liés aux acquisitions de titres	(8 040 300)	(7 188 032)
Produits de cession de titres	4 094 367	2 286 893
Variation nette des actifs et passifs financiers évalués par compte de résultat	(458 101)	186 856
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>(4 106 456)</b>	<b>(4 868 923)</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produit de l'émission de titres participatifs	4 018 783	9 195 756
Versements liés au rachat de titres participatifs	(179 247)	(4 002 000)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>3 839 536</b>	<b>5 193 756</b>
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(266 920)</b>	<b>324 833</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	324 833	-
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>57 913</b>	<b>324 833</b>
<b>LE FLUX DE TRÉSORERIE NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT COMPREND :</b>		
Intérêts reçus	337 052	54 421
Intérêts payés	(1 050)	(1 054)
Dividendes reçus	5 147	250
Dividendes payés	272 444	8 312

\*Date de lancement du compartiment.

Les notes figurant en pages 48 à 67 font partie intégrante des états financiers.

# Annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

## 1. Organisation et structure

CORUM Butler UCITS ICAV (anciennement Butler CORUM UCITS ICAV) (l'“ICAV”) est un organisme de placement collectif de droit irlandais, constitué le 29 janvier 2018 en tant que fonds à compartiments multiples avec séparation des responsabilités entre les compartiments, réglementé par la Banque centrale d'Irlande (la “Banque centrale”) et enregistré sous le numéro C176706. L'ICAV a été agréée le 29 janvier 2018 par la Banque centrale en tant qu'OPCVM conformément au règlement des communautés européennes (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 en vigueur (le “règlement sur les OPCVM”) et à la loi de 2013 sur la surveillance et l'application (Supervision and Enforcement) de la Banque centrale d'Irlande (Section 48(1)) (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) Regulations 2015, et leurs modifications (le “règlement sur les OPCVM de la Banque centrale”).

L'ICAV compte trois compartiments, à savoir CORUM Eco 18 UCITS Fund, qui a été lancé le 21 juin 2018, CORUM Butler Short Duration Bond UCITS Fund (anciennement Butler Short Duration Bond UCITS Fund), qui a été lancé le 5 juin 2019, et CORUM Butler Smart ESG Fund (anciennement Butler CORUM Smart ESG Fund), qui a été lancé le 11 octobre 2019 (collectivement dénommés les “compartiments”).

MontLake Management Limited a agi en qualité de société de gestion (la “société de gestion”) de l'ICAV jusqu'à sa démission le 2 septembre 2019. Butler CORUM Asset Management Limited a été nommé société de gestion de l'ICAV le 2 septembre 2019. Le 9 janvier 2020, Butler CORUM Asset Management Limited a changé de raison sociale pour CORUM Butler Asset Management Limited. Butler Investment Managers Limited agit en qualité de gestionnaire financier (le “gestionnaire financier”) de l'ICAV.

L'objectif d'investissement du compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund consiste à obtenir un taux de rendement attractif à long terme en investissant dans des titres obligataires.

## 2. Principales normes comptables

### A. BASE DE PRÉPARATION

Ces états financiers ont été établis pour l'exercice courant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les états financiers de l'ICAV ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (“IFRS”) telles qu'adoptées par l'Union européenne (“UE”) et conformément aux chapitres de l'ICAV Act 2015 qui se rapportent aux entités rentrant dans le cadre des IFRS et de la loi de 2013 sur la surveillance et l'application (Supervision and Enforcement) de la Banque centrale d'Irlande (Section 48 (1)) (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) Regulations 2015 (le “règlement sur les OPCVM de la Banque centrale”). Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation conformément au modèle de coût historique tel que modifié par la réévaluation des actifs et des passifs financiers (dont les instruments financiers dérivés) à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lors de la préparation de ces états financiers, la direction a fait des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables ainsi que les montants publiés des actifs, des passifs, des produits et des charges et des gains et pertes (note 8). Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. La révision des estimations est comptabilisée de manière prospective.

### B. NOUVELLES NORMES

#### ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

L'ICAV a appliqué certaines normes et certains amendements qui sont applicables au titre des exercices débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Nature et impact de chaque nouvelle norme et de chaque amendement :

#### IFRIC 23 “Incertitude relative aux traitements fiscaux”

(en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019). La nouvelle interprétation apporte des précisions sur l'application des dispositions d'IAS 12 “Impôts sur le résultat” relatives à la comptabilisation et à l'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Les administrateurs ont considéré que l'interprétation IFRIC 23 n'avait pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Il n'existe pas d'autres nouvelles normes ou interprétations révisées et non encore entrées en vigueur qui devraient avoir un impact significatif sur l'ICAV.

## C. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

### Actifs financiers

#### Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions ci-dessous et qu'il n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat (“JVCR”) :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique (“business model”) dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- ses modalités contractuelles donnent lieu, à des dates prédéterminées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

L'ICAV intègre dans cette catégorie la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les remises à recevoir du Gestionnaire financier, les sommes à recevoir au titre des placements vendus, les intérêts à recevoir et les autres actifs.

#### Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti comme décrit ci-dessus sont évalués à la JVCR. Cela inclut tous les actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, l'ICAV peut désigner irrévocablement un actif financier qui, par ailleurs, satisfait aux exigences d'évaluation au coût amorti comme étant évalué à la JVCR si cela élimine ou réduit significativement un décalage comptable qui apparaîtrait dans le cas contraire.

L'ICAV évalue l'objectif du modèle économique dans lequel un actif financier est détenu au niveau d'un portefeuille, car cela reflète au mieux la manière dont l'activité est gérée et dont les informations sont fournies à la direction. Les informations prises en compte sont les suivantes :

- les politiques et objectifs déclarés pour le portefeuille et la mise en œuvre de ces politiques en pratique ;
- la façon dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la direction de l'ICAV ;
- les risques qui affectent la performance du modèle économique (et les actifs financiers qu'il détient) ainsi que la manière dont ces risques sont gérés ;
- la façon dont les dirigeants de l'activité sont rémunérés – par exemple, si le mode de rémunération est fondé sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels collectés ;
- la fréquence, le volume et le timing des ventes d'actifs financiers au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les attentes concernant les ventes à venir.

Les actifs financiers détenus à des fins de négociation ou qui sont sous gestion, dont la performance est estimée sur une base de juste valeur, sont évalués à la JVCR. Cette catégorie

comprend les fonds cotés en Bourse (ETF), les contrats de change à terme forward et les titres à revenu fixe.

### Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVCR.

#### Passifs financiers évalués au coût amorti

Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains et pertes de change sont comptabilisés en compte de résultat. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation est également comptabilisé en compte de résultat.

L'ICAV inclut dans cette catégorie les découverts bancaires, les autres dettes et les autres passifs.

#### Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un passif financier est comptabilisé à la JVCR s'il est classé comme étant détenu à des fins de négociation, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers en JVCR sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes nets, y compris les charges d'intérêts, sont comptabilisés en compte de résultat.

## D. COMPTABILISATION DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

### Intérêts

Les charges et les produits financiers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts perçus au titre des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les intérêts provenant de titres obligataires. Les charges d'intérêts comprennent les intérêts sur découverts bancaires.

### Charges d'exploitation

Les compartiments de l'ICAV sont tenus de payer leurs propres charges ainsi que la proportion des charges de l'ICAV qui leur sont imputables. Toutes les charges sont provisionnées quotidiennement, dans le cadre de la valorisation journalière de la valeur d'inventaire. Veuillez vous référer à la note 6 pour de plus amples informations sur les charges payées par chaque compartiment.

### Revenus des dividendes

Les dividendes sont crédités dans l'État du résultat global aux dates où les titres concernés sont classés dans la catégorie “hors dividende”. Les produits des dividendes sont présentés bruts de toute retenue à la source non récupérable, qui est présentée séparément dans l'État du résultat global, et nets de tout crédit d'impôt.

## E. DEVISE ÉTRANGÈRE

### Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les éléments figurant dans les états financiers des compartiments sont évalués dans la devise de la zone économique principale dans laquelle il opère (la "monnaie fonctionnelle"). L'euro ("EUR") est la monnaie fonctionnelle et de présentation de l'ICAV dans son ensemble.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de clôture de chaque exercice/fin d'année. Les transactions réalisées durant l'exercice, y compris les achats et ventes de titres, les produits et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes des opérations sur devises étrangères sont inclus dans les gains et pertes latents et réalisés sur placements dans l'État du résultat global.

## F. ACTIONS PARTICIPATIVES REMBOURSABLES

Toutes les actions participatives émises par les compartiments confèrent aux investisseurs le droit d'exiger le rachat en espèces à la valeur proportionnelle à la part des investisseurs dans l'actif net du compartiment à la date de rachat. Conformément à la norme IAS 32 "Instruments financiers : présentation", ces instruments donnent lieu à un passif financier pour la valeur actuelle du montant de rachat.

## G. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts bancaires à vue ainsi que les autres placements à court terme sur un marché actif assortis d'échéances initiales de trois mois ou moins. Les découverts bancaires sont présentés sous forme de passifs dans l'État de la situation financière.

## H. FRAIS DE TRANSACTION

Les frais de transaction correspondent aux coûts incrémentaux directement imputables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'actifs et de passifs financiers. Un coût incrémental correspond à un coût qui n'aurait pas été encouru si l'ICAV n'avait pas acquis, émis ou cédé un instrument financier.

Aucuns frais de transaction n'ont été encourus au cours de la période.

## I. DROIT ANTI-DILUTION

Afin de préserver la valeur des actifs sous-jacents et de couvrir les frais de transaction, le gestionnaire financier peut, pour le compte de l'ICAV, déduire des produits de rachat un prélèvement anti-dilution, lorsqu'il y a des rachats nets, de sorte que les frais de transaction soient couverts et que les actifs sous-jacents du compartiment concerné soient préservés. De tels frais seront retenus au profit du compartiment. Le gestionnaire financier, agissant pour le compte de l'ICAV, se réserve le droit à tout moment de renoncer aux dits frais. Cette charge est inscrite en résultats dans l'État du résultat global. Aucune charge de ce type n'a été imposée pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (2018 : néant).

## J. PLUS OU MOINS-VALUES RÉALISÉES ET LATENTES SUR INVESTISSEMENTS

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les gains et pertes réalisés sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les plus ou moins-values latentes correspondent à la différence entre le prix coûtant d'un placement et la valeur de marché dudit placement à la date de valorisation. Les gains ou pertes réalisés et latents sur les placements sont comptabilisés dans l'État du résultat global.

## K. COMPENSATION

Les actifs et passifs financiers sont compensés et les montants nets sont présentés dans l'État de la situation financière lorsque et seulement lorsque l'ICAV a légalement le droit de compenser les montants et qu'elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

## L. CONTRATS DE CHANGE À TERME FORWARD

Les contrats de change à terme forward sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Les contrats de change à terme forward conclus par l'ICAV constituent un engagement ferme d'achat ou de vente d'un actif ou d'une devise sous-jacent(e) à une valeur et un moment spécifiés sur la base d'une quantité convenue ou faisant l'objet d'un contrat. La plus ou moins-value latente est égale à la différence entre la valeur du contrat au début et sa valeur à la date de règlement/date de fin de période.

## M. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Aux fins du calcul de la valeur nette d'inventaire de négociation et conformément au prospectus de l'ICAV, les frais préliminaires encourus lors de la création et de l'émission initiale d'actions des compartiments lorsqu'ils sont encourus seront amortis sur les cinq premiers exercices financiers de l'ICAV. Toutefois, en application des normes IFRS, ces frais doivent être amortis lorsqu'ils sont encourus et les états financiers ont donc été ajustés en conséquence, comme indiqué en note 14. Cela ne concerne que les états financiers et n'a aucun impact sur la valeur nette d'inventaire de négociation des compartiments.

## N. DISTRIBUTIONS AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS PARTICIPATIVES REMBOURSABLES

### CORUM Eco 18 UCITS Fund

Pour les actions des catégories EUR Feeder Distributing et EUR Retail Distributing (chacune étant une "catégorie d'actions de distribution" et ensemble, les "catégories d'actions de distribution"), les administrateurs ont l'intention de déclarer des dividendes, à leur entière discrétion, sur le revenu sous-jacent des catégories d'actions de distribution à la date de distribution. Ces dividendes seront versés au plus tard le quatorzième jour ouvré suivant la date de distribution aux actionnaires des catégories d'actions de distribution, (i) inscrits au registre des actionnaires à la fermeture des bureaux le jour ouvré précédant immédiatement la date de distribution, et (ii) répondront à tout critère d'éligibilité pour un versement de dividende imposé par les administrateurs lors de la déclaration d'un dividende à la date de distribution. Par conséquent, les souscripteurs d'actions émises à ou après la date de distribution n'auront

pas droit à la distribution versée au titre de cette date de distribution, mais les actionnaires demandant le rachat des actions en circulation avant la date de distribution recevront la distribution versée au titre de cette date de distribution, si elle n'est pas versée avant le rachat. Les administrateurs se réservent le droit d'augmenter ou de diminuer, à leur entière discrétion, la fréquence des versements de dividendes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, 272 444 € de dividendes ont été distribués au titre des actions de la catégorie EUR Feeder Distributing (31 décembre 2018 : 8 312 €).

## 3. Opérations sur le capital social

Le capital social autorisé de l'ICAV est de 500 000 000 002 actions sans valeur nominale divisées en 2 actions de souscription sans valeur nominale et 500 000 000 000 d'actions non classées sans valeur nominale. L'ICAV émet des actions participatives ordinaires ("actions") sans valeur nominale. Les actionnaires sont en droit de

participer aux profits de l'ICAV ou d'en recevoir les bénéfices et détiennent un droit de vote aux Assemblées Générales.

Les actions peuvent être émises lors de chaque "jour de négociation". Le jour de négociation désigne le deuxième et le quatrième mardi de chaque mois civil, à condition que ce jour soit un jour ouvrable ou le jour ouvrable suivant, lorsque le jour concerné n'est pas un jour ouvrable, ou tout autre jour que les administrateurs peuvent déterminer et notifier au préalable aux actionnaires. Les actions émises dans le compartiment ou la catégorie se présentent sous forme nominative et libellées dans la devise de référence spécifiée dans le supplément correspondant au compartiment ou dans une devise attribuable à la catégorie en question.

Les actions participatives remboursables constituent en substance un passif des compartiments vis-à-vis des Actionnaires selon IAS 32, car elles peuvent être rachetées au gré de l'actionnaire. L'ICAV ne fait l'objet d'aucune restriction externe en matière de capital.

## Les opérations sur le capital social pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

	Solde d'ouverture	Actions émises	Actions rachetées	Solde en fin d'exercice
<b>CORUM Eco 18 UCITS FUND</b>				
<b>31 DÉCEMBRE 2019</b>				
EUR Feeder Distributing Class Shares	52 662	39 467	(904)	91 225
EUR Retail Accumulating Class Shares	850	769	(850)	769
<b>CORUM Eco 18 UCITS FUND</b>				
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>				
EUR Feeder Distributing Class Shares	-	52 683	(21)	52 662
EUR Retail Accumulating Class Shares	-	40 000	(39 150)	850

Tout actionnaire (avec les droits de vote appropriés) présent en personne ou par procuration a droit à une voix. Chaque actionnaire doit satisfaire aux exigences de souscription initiale et ultérieure applicables à la catégorie concernée. Les administrateurs se réservent le droit de faire une distinction entre les actionnaires et de renoncer ou réduire les souscriptions initiales et ultérieures pour certains investisseurs.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions dès lors et à compter de tout jour de négociation. Les actions seront rachetées à la valeur nette d'inventaire par action de cette catégorie (en tenant compte du droit anti-dilution, le cas échéant), calculée à chaque, ou pour chaque, jour de négociation les actionnaires recevront, pour tous

les rachats, l'équivalent du prix de rachat par action pour le jour de négociation concerné.

Le produit du rachat d'actions sera normalement versé dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la date limite de négociation concernée, sauf indication contraire dans le supplément correspondant, à condition que toute la documentation requise ait été remise à, et reçue par CACEIS Ireland Limited (l'"agent administratif").

Les administrateurs peuvent à tout moment, et de temps à autre, suspendre temporairement la détermination de la valeur nette d'inventaire du compartiment ou attribuable à une catégorie ainsi que l'émission, la conversion et le rachat d'actions du compartiment ou de la catégorie.

#### 4. Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires

	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice du 29 janvier 2018 (date de constitution) au 31 décembre 2018
	€	€
Liquidités et équivalents de liquidités	57 908	324 833
Compte débiteur	5	-
<b>TOTAL</b>	<b>57 903</b>	<b>324 833</b>

Les soldes de trésorerie ci-dessus sont détenus auprès de CACEIS Bank, Ireland Branch.

Au 31 décembre 2019, la notation Standard and Poor's du Dépositaire, CACEIS Bank, Ireland Branch était A+ (31 décembre 2018 : A).

#### 5. Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice du 29 janvier 2018 (date de constitution) au 31 décembre 2018
	€	€
<b>ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS PAR COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
ETF	378 224	299 955
Titres obligataires	8 740 093	4 414 328
<b>TOTAL</b>	<b>9 118 317</b>	<b>4 714 283</b>

#### 6. Commissions et frais

##### REMISE DE LA PART DU GESTIONNAIRE FINANCIER CORUM Eco 18 UCITS Fund

Le gestionnaire financier a choisi de réduire les frais de fonctionnement du compartiment en appliquant un plafond quotidien de dépenses de 1,2 % de la valeur nette d'inventaire moyenne du compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund. Le gestionnaire financier remboursera au compartiment le montant des dépenses dépassant le plafond des commissions. Au 31 décembre 2019, le montant total de cette remise à recevoir du gestionnaire financier s'élevait à 194 413 € (2018 : 111 038 €). La remise totale à recevoir du gestionnaire financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est élevée à 305 451 € (31 décembre 2018 : 111 038 €).

##### COMMISSION DE GESTION

Aux termes du contrat de gestion des investissements, le gestionnaire financier est en droit de facturer une commission de gestion égale à un pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire de chaque catégorie d'actions. La commission, calculée et comptabilisée lors de chaque valorisation, est payable mensuellement à terme échu.

Le gestionnaire financier peut obtenir le remboursement, par l'ICAV, de tous les débours raisonnables qu'il engage et de tous les versements de TVA au titre des commissions et frais payables par ou à l'ICAV.

##### CORUM Eco 18 UCITS Fund

Le compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund est soumis aux commissions de gestion suivantes en pourcentage de la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions, dont le montant ne saurait excéder :

- i. 1,20 % par an de la valeur nette d'inventaire du compartiment dans le cas des actions de catégorie Feeder ;
- ii. 1,20 % par an de la valeur nette d'inventaire du compartiment dans le cas des actions de catégorie Retail ;

Les commissions de gestion facturées par le gestionnaire financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevaient à 91 734 € (31 décembre 2018 : 29 665 €), dont 121 399 € (31 décembre 2018 : 29 665 €) payables à la clôture de l'exercice.

##### COMMISSIONS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

L'ICAV verse une commission à la société de gestion en pourcentage de la valeur nette d'inventaire des compartiments sous réserve d'une commission minimale

de 5 000 € par mois par compartiment, ainsi qu'à la taxe sur la valeur ajoutée, le cas échéant, applicable à cette commission :

Valeur nette d'inventaire	Commissions de la société de gestion
Jusqu'à 150 000 000 €	0,08 %
Supérieure à 150 000 000 EUR et jusqu'à 300 000 000 €	0,05 %
Supérieure à 300 000 000 €	0,03 %

La société de gestion peut également obtenir le remboursement, prélevé sur les actifs du compartiment, de tous ses débours raisonnables qu'elle a engagés pour le compte de l'ICAV ou du compartiment.

La méthode de calcul de la commission de gestion n'a pas été modifiée à la suite du changement de société de gestion.

Les commissions de gestion facturées par MontLake Management Limited pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> septembre 2019 s'élevaient à 68 952 € (31 décembre 2018 : 21 000 €), dont 10 000 € (31 décembre 2018 : 21 000 €) payables à la clôture de l'exercice.

##### COMMISSIONS DE L'AGENT ADMINISTRATIF

L'agent administratif est en droit de percevoir une commission annuelle, prélevée sur les actifs des compartiments, qui est cumulée et calculée à chaque point de valorisation et payable mensuellement à terme échu, aux taux suivants, en pourcentage de la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment (majorée, le cas échéant, de la TVA).

Les commissions de gestion facturées par CORUM Butler Asset Management Limited pour la période courant du 2 septembre 2019 au 31 décembre 2019 s'élevaient à 39 757 €, toutes payables à la clôture de l'exercice.

Valeur nette d'inventaire	Commissions de la société de gestion
Jusqu'à 100 000 000 €	0,06 %
Supérieure à 100 000 000 € et jusqu'à 200 000 000 €	0,05 %
Supérieure à 200 000 000 €	0,04 %

Les commissions d'administration sont soumises à un seuil minimal de 36 000 € par an, avec une réduction de 50 % de la commission minimale pour les 12 premiers mois suivant le lancement du compartiment.

Les commissions d'administration facturées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevaient à 60 132 € (31 décembre 2018 : 13 518 €), dont 7 473 € (31 décembre 2018 : 13 518 €) payables à la clôture de l'exercice.

L'agent administratif est également en droit de recouvrer tous ses débours (plus, le cas échéant, la TVA y afférente) raisonnablement engagés pour le compte des compartiments et qui seront prélevés sur les actifs des compartiments sur la base des coûts réels.

##### COMMISSIONS DU DÉPOSITAIRE

CACEIS Bank, Ireland Branch (le "dépositaire") est en droit de percevoir une commission annuelle, prélevée sur les actifs des compartiments, qui est cumulée et calculée à chaque point de valorisation et payable mensuellement à terme échu, aux taux suivants, en pourcentage de la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment (majorée, le cas échéant, de la TVA).

Valeur nette d'inventaire	Commissions de dépositaire
Jusqu'à 100 000 000 €	0,030 %
Supérieure à 100 000 000 €	0,025 %

Les commissions du dépositaire sont soumises à un seuil minimal de 20 000 € par an, avec une réduction de 50 % de la commission minimale pour les 12 premiers mois suivant le lancement du compartiment.

L'ICAV remboursera également le dépositaire au titre des débours raisonnables qu'il a encourus, ainsi que des frais de transaction, des frais bancaires et des frais de garde. Ces remboursements seront prélevés sur les actifs des compartiments.

Les commissions facturées par le dépositaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevaient à 23 930 € (31 décembre 2018 : 6 300 €), dont 3 120 € (31 décembre 2018 : 6 300 €) payables à la clôture de l'exercice.

#### COMMISSIONS DE PERFORMANCE

##### CORUM Eco 18 UCITS Fund

Aucune commission de performance n'est facturée au compartiment.

#### HONORAIRES D'AUDIT

Les honoraires des commissaires aux comptes, les frais des autres services d'assurance, les frais de conseil fiscal et les frais des autres services non liés à l'audit facturés à l'ICAV au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, facturés par le commissaire aux comptes KPMG, sont les suivants :

	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice du 29 janvier 2018 (date de constitution) au 31 décembre 2018
	€	€
Honoraires d'audit	26 898	12 500
Autres services non issus d'audit	4 872	-
<b>TOTAL</b>	<b>31 770</b>	<b>12 500</b>

## 7. Rémunération des administrateurs

Les statuts autorisent les administrateurs à facturer une commission pour leurs services à un taux déterminé par ces derniers. Toute augmentation au-delà de la commission maximale autorisée sera notifiée au préalable aux actionnaires. Chaque administrateur peut bénéficier d'une rémunération spéciale s'il est appelé à fournir des services spéciaux ou supplémentaires à l'ICAV. Tout administrateur a droit au remboursement par l'ICAV des dépenses dûment engagées dans le cadre de l'activité de l'ICAV ou de l'exercice de ses fonctions. Les jetons de présence sont payables semestriellement à terme échu.

Les commissions facturées par les administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevaient à 20 084 € (31 décembre 2018 : 10 576 €), dont 0 € (31 décembre 2018 : 10 576 €) payable à la clôture de l'exercice.

La politique de rémunération de l'ICAV a été intégrée en annexe non audité aux présents états financiers.

## 8. Gestion des risques financiers

### A. GESTION GLOBALE DES RISQUES

Les principaux risques découlant des investissements des compartiments sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de fluctuation des cours). De plus amples informations sur les risques liés à un investissement dans l'ICAV figurent dans le prospectus.

Les compartiments sont également exposés à un risque opérationnel tel que le risque de dépositaire ou de

contrepartie. Le risque de dépositaire ou de contrepartie est le risque de perte encourue sur les titres en conservation en raison de l'insolvabilité de la contrepartie ou du dépositaire, d'une négligence, d'une mauvaise utilisation des actifs, d'une fraude, d'une mauvaise administration ou d'une mauvaise tenue des registres. Si la contrepartie ou le dépositaire du compartiment fait faillite et/ou ne sépare pas les actifs en dépôt du compartiment de la manière requise, le compartiment peut être exposé à un risque de perte. Bien qu'un cadre juridique approprié soit en place, permettant de réduire le risque de perte de valeur des titres détenus par la contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci, la capacité du compartiment à transférer les titres pourrait être temporairement compromise.

### B. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque qu'un émetteur ou une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter un engagement contracté avec les compartiments. Il est possible qu'un émetteur soit incapable d'effectuer les versements d'intérêt et de rembourser le principal aux échéances prévues. L'évolution de la solidité financière d'un émetteur ou de la notation de crédit d'un instrument financier peut affecter la valeur d'un instrument financier.

Toutes les transactions portant sur des titres cotés sont réglées/payées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime dans la mesure où la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu les paiements. Le paiement d'un achat n'est effectué que lorsque le courtier a reçu les titres. La transaction échoue si l'une des deux parties ne respecte pas ses obligations.

Tous les actifs du compartiment sont détenus par le dépositaire dans des comptes séparés. En cas de faillite ou d'insolvabilité du dépositaire ou des contreparties, le compartiment pourrait, dans certains cas, voir ses droits à l'égard des titres détenus par le dépositaire ou l'une des contreparties en question être reportés ou restreints. Les compartiments maîtrisent leur risque en contrôlant la qualité de crédit et la situation financière des contreparties auxquelles ils ont recours.

Au 31 décembre 2019, la notation Standard and Poor's du dépositaire était de A+ (31 décembre 2018 : A+).

Les compartiments sont exposés à un risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créance dans lesquels ils investissent. Ce risque variera en fonction de la capacité des émetteurs à rembourser le principal et effectuer les versements des intérêts correspondant à leurs engagements. Tout manquement d'un émetteur à ses engagements aura des conséquences négatives pour les

compartiments et affectera de manière négative la valeur nette d'inventaire par action des compartiments. Parmi les facteurs qui influent sur le risque de crédit figurent la capacité et la volonté des émetteurs à payer le principal et les intérêts ainsi que les tendances économiques générales.

Le risque de crédit afférent aux transactions monétaires et aux transactions portant sur des instruments financiers dérivés est atténué par le recours à des contreparties réglementées faisant l'objet d'une surveillance prudentielle ou à des contreparties bénéficiant de notations de crédit élevées attribuées par des agences de notation reconnues.

Les compartiments étaient exposés au risque de crédit sur les liquidités et équivalents, les ETF et les titres obligataires détenus au cours de l'exercice.

Le tableau ci-dessous détaille les notations de crédit des titres de créance du compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund aux 31 décembre 2019 et 2018 :

Notation	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	€	Pourcentage de la VNI	€	Pourcentage de la VNI
B+	1 101 990	11,73 %	490 765	9,65 %
B	3 241 252	34,50 %	1 622 748	31,92 %
B-	1 366 688	14,55 %	762 954	15,01 %
BB+	748 330	7,97 %	96 371	1,90 %
BB	732 119	7,79 %	286 416	5,63 %
BB-	962 735	10,25 %	291 825	5,74 %
CCC+	483 708	5,15 %	459 467	9,04 %
CCC	103 271	1,10 %	100 560	1,98 %
NR	-	0,00 %	303 222	5,97 %
<b>TOTAL</b>	<b>8 740 093</b>	<b>93,04 %</b>	<b>4 414 328</b>	<b>86,84 %</b>

### C. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que les compartiments ne soient pas en mesure de générer des liquidités suffisantes pour honorer intégralement leurs obligations à l'échéance ou qu'ils ne puissent le faire qu'à des conditions très défavorables.

Les compartiments investissent dans des valeurs mobilières et autres instruments financiers qui, dans des conditions normales de marché, sont facilement convertibles en espèces ou équivalents de trésorerie.

Les actions du compartiment sont remboursables au gré des actionnaires, chaque jour de négociation, contre des espèces égales à une part proportionnelle de la valeur nette d'inventaire des compartiments. Les compartiments sont donc potentiellement exposés à des rachats bimensuels par ses actionnaires.

Afin de gérer le risque de liquidité, si l'ICAV reçoit une demande de rachat d'actions portant sur 10 % ou plus du nombre total d'actions en circulation des compartiments ou 10 % de la valeur nette d'inventaire des compartiments lors de tout jour de négociation, l'ICAV peut choisir de restreindre le rachat d'actions au-delà de 10 %, auquel cas les demandes de rachat seront réduites au prorata et le solde des demandes de rachat en cours sera traité comme si elles avaient été reçues chaque jour de négociation suivant jusqu'au rachat de la totalité des actions correspondant à la demande initiale. Aucune restriction au cours de l'exercice (31 décembre 2018 : idem).

Le gestionnaire financier surveille quotidiennement le risque de liquidité des compartiments conformément aux objectifs, politiques et directives d'investissement des compartiments. Les positions globales de liquidité des compartiments sont examinées chaque jour.

Les tableaux suivants détaillent l'échéance contractuelle résiduelle des passifs financiers des compartiments assortis des délais de remboursement convenus. Les tableaux ont été établis sur la base des flux de trésorerie non actualisés

des passifs financiers en fonction de la date la plus proche à laquelle les compartiments peuvent être tenus de payer. Le tableau ci-dessous présente l'exposition totale des compartiments au risque de liquidité au 31 décembre 2019 :

CORUM Eco 18 UCITS Fund	Inférieur à 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Total
	€	€	€	€	€
<b>PASSIF</b>					
Actifs financiers valorisés par compte de résultat					
Compte Débiteur	5	-	-	-	5
Commission de gestion à payer	121 399	-	-	-	121 399
Commissions de la société de gestion à payer	25 000	-	-	-	25 000
Frais d'administration à payer	3 180	-	-	-	3 180
Frais juridiques à payer	2 562	-	-	-	2 562
Frais d'agent de transfert à payer	247	-	-	-	247
Frais de dépositaire à payer	1 644	-	-	-	1 644
Honoraires de consultants à payer	5 987	-	-	-	5 987
Honoraires d'audit à payer	-	11 298	-	-	11 298
Autres dettes	8 952	-	-	-	8 952
Valeur nette d'inventaire attribuable aux porteurs de titres participatifs remboursables	9 393 988	-	-	-	9 393 988
<b>TOTAL</b>	<b>9 562 964</b>	<b>11 298</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 574 262</b>

Le tableau ci-dessous présente l'exposition totale du compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund au risque de liquidité au 31 décembre 2018 :

CORUM Eco 18 UCITS Fund	Inférieur à 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Total
	€	€	€	€	€
<b>PASSIF</b>					
Commission de gestion à payer					
	29 665	-	-	-	29 665
Commissions de la société de gestion à payer					
	21 000	-	-	-	21 000
Frais d'administration à payer					
	13 518	-	-	-	13 518
Jetons de présence à payer					
	10 576	-	-	-	10 576
Frais juridiques à payer					
	10 709	-	-	-	10 709
Frais d'agent de transfert à payer					
	1 994	-	-	-	1 994
Frais de dépositaire à payer					
	6 300	-	-	-	6 300
Honoraires de consultants à payer					
	11 556	-	-	-	11 556
Honoraires d'audit à payer					
	-	15 375	-	-	15 375
Autres dettes					
	17 693	-	-	-	17 693
Valeur nette d'inventaire attribuable aux porteurs de titres participatifs remboursables					
	5 083 336	-	-	-	5 083 336
<b>TOTAL</b>	<b>5 206 347</b>	<b>15 375</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 221 722</b>

#### D. RISQUE DE MARCHÉ

L'ICAV utilise l'approche par les engagements pour calculer le risque global.

Le risque de cours résulte principalement des incertitudes relatives aux cours futurs des placements détenus qui sont évalués à la juste valeur. Il représente la perte potentielle que les compartiments pourraient subir du fait de la détention de participations confrontées aux fluctuations des cours. Le gestionnaire financier des compartiments examine les positions et les gains et pertes sur une base quotidienne pour surveiller les risques sous-jacents. Le risque de cours est géré par le gestionnaire financier, qui sélectionne rigoureusement les titres et autres instruments financiers dans le cadre du mandat des compartiments et des limites

fixées pour ces derniers. Le gestionnaire financier maintient les expositions globales des compartiments en veillant à ce qu'elles s'inscrivent dans les limites de diversification de ces derniers.

Les compartiments peuvent investir jusqu'à 100 % de leur valeur nette d'inventaire en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire. Ces placements sont soumis à un risque de cours.

#### i. Risque de cours

Une variation de 5 % des cours affecterait les bénéfices et la valeur nette d'inventaire des compartiments comme indiqué ci-dessous :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Actifs et passifs financiers nets valorisés par compte de résultat	Variation de 5 % en cours de marché réels	Actifs et passifs financiers nets valorisés par compte de résultat	Variation de 5 % en cours de marché réels
	€	€	€	€
CORUM Eco 18 UCITS Fund	9 118 317	455 916	4 714 283	235 714

Le gestionnaire financier surveille la concentration des risques par zone géographique. Au 31 décembre 2019, les titres obligataires et les ETF des compartiments se concentrent dans les pays suivants :

Pays - 2019	€	Pourcentage de la VNI
Luxembourg*	6 354 723	67,65 %
France	823 202	8,77 %
Autre**	1 940 392	20,66 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 118 317</b>	<b>97,08 %</b>

\*Clearstream, Luxembourg.

\*\*Tous les autres pays représentent individuellement moins de 5 % de la VNI.

Au 31 décembre 2018, les titres obligataires et les ETF du compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund se concentrent dans les pays suivants :

Pays - 2018	€	Pourcentage de la VNI
Luxembourg*	3 548 737	69,81 %
Irlande	299 955	5,90 %
États-Unis	293 156	5,77 %
Autre**	572 435	11,26 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 714 283</b>	<b>92,74 %</b>

\*Clearstream, Luxembourg.

\*\*Tous les autres pays représentent individuellement moins de 5 % de la VNI.

## ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les actifs et passifs financiers du compartiment étant porteurs d'intérêts, ce dernier est exposé au risque de fluctuations des principaux taux d'intérêt du marché sur ses positions financières et ses flux de trésorerie.

Les tableaux ci-dessous récapitulent l'exposition du compartiment aux risques de taux d'intérêt. Ils présentent les actifs et les passifs du compartiment à la juste valeur, classés selon la première des dates d'échéance ou de réévaluation contractuelles.

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2019	Inférieur à 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Non productif d'intérêts	Total
	€	€	€	€	€	€
<b>ACTIF</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57 908	-	-	-	-	57 908
Actifs financiers valorisés par compte de résultat :						
• ETF	-	-	-	-	378 224	378 224
• Titres obligataires	-	-	5 189 095	3 550 998	-	8 740 093
Autres créances	-	-	-	-	398 037	398 037
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>57 908</b>	<b>-</b>	<b>5 189 095</b>	<b>3 550 998</b>	<b>776 261</b>	<b>9 574 262</b>
<b>PASSIF</b>						
Passifs financiers valorisés par compte de résultat :						
Compte débiteur	(5)	-	-	-	-	(5)
Autres dettes	-	-	-	-	(180 269)	(180 269)
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(180 269)</b>	<b>(180 274)</b>
<b>ÉCART TOTAL DE SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT</b>	<b>57 903</b>	<b>-</b>	<b>5 189 095</b>	<b>3 550 998</b>	<b>595 992</b>	<b>9 393 988</b>

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2018	Inférieur à 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Non productif d'intérêts	Total
	€	€	€	€	€	€
<b>ACTIF</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	324 833	-	-	-	-	324 833
Actifs financiers valorisés par compte de résultat :						
• ETF	-	-	-	-	299 955	299 955
• Titres obligataires	-	-	1 855 295	2 559 033	-	4 414 328
Souscriptions à recevoir	-	-	-	-	7 619	7 619
Autres créances	-	-	-	-	174 987	174 987
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>324 833</b>	<b>-</b>	<b>1 855 295</b>	<b>2 559 033</b>	<b>482 561</b>	<b>5 221 722</b>
<b>PASSIF</b>						
Passifs financiers valorisés par compte de résultat :						
Autres dettes	-	-	-	-	(138 386)	(138 386)
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(138 386)</b>	<b>(138 386)</b>
<b>ÉCART TOTAL DE SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT</b>	<b>324 833</b>	<b>-</b>	<b>1 855 295</b>	<b>2 559 033</b>	<b>344 175</b>	<b>5 083 336</b>

## iii. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur d'un instrument évolue en raison des fluctuations des taux de change.

Les compartiments peuvent investir dans des instruments financiers libellés en devises autres que la devise de référence ou dans des instruments financiers déterminés par référence à des devises autres que la devise de référence.

Les compartiments investiront toutefois une partie de leurs actifs dans des instruments financiers libellés en euros ou dans des instruments financiers déterminés par référence à l'euro. Dans la mesure où la devise de référence diffère de la devise dans laquelle sont libellés les instruments financiers détenus par les compartiments et qu'aucune couverture n'est utilisée, la valeur de l'actif net des compartiments fluctuera en fonction des variations des taux de change et des variations des cours des investissements réalisés sur les différents marchés locaux et dans les différentes devises locales.

Une augmentation de la valeur de l'euro par rapport à d'autres devises dans lesquelles les compartiments peuvent réaliser des investissements réduira l'impact des hausses et amplifiera l'équivalent en euros de l'effet des baisses des prix des instruments financiers des compartiments sur leurs marchés locaux. À l'inverse, une baisse de la valeur de l'euro aura l'effet opposé d'amplifier l'effet des hausses et de réduire celui des baisses des prix des instruments financiers des compartiments qui ne sont pas libellés en euros.

Le risque de change est géré par les compartiments en surveillant leur exposition globale aux devises et en s'assurant de sa cohérence avec le mandat et du respect des limites spécifiées par les compartiments. À l'heure actuelle, le gestionnaire financier ne couvre pas l'exposition au risque de change.

Les tableaux suivants présentent le risque de change des compartiments CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2019 :

CORUM Eco 18 UCITS Fund	Actifs financiers	Créances financières	Autres actifs / (créances) nets	Liquidités (net)	Positions nettes des contrats à terme de devises	Valeur de la classe de parts	Exposition nette	Impact d'un mouvement de 10% du marché des devises sur les actifs nets
	€	€	€	€	€	€	€	€
CHF	-	-	-	(5)	-	-	(5)	(1)

Au 31 décembre 2018, le compartiment n'était pas exposé aux devises étrangères.

## E. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les compartiments sont tenus de classer les évaluations de juste valeur selon des niveaux censés refléter l'importance des facteurs de calcul. Conformément à la norme IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir", ces facteurs de calcul ont été classés selon trois niveaux. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données non observables (niveau 3). Si les données d'entrée utilisées pour valoriser un placement relèvent de différents niveaux de la hiérarchie, la catégorisation est fondée sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour le calcul de la juste valeur de la participation.

Les compartiments ont recours à la technique de valorisation dite de l'"approche par le marché" pour évaluer leurs investissements. Le niveau d'un instrument financier au sein de la hiérarchie de la juste valeur est fondé sur le niveau le plus bas de n'importe quel facteur de calcul important pour évaluer la juste valeur. Toutefois, la détermination de ce qui constitue des facteurs "observables" peut nécessiter de faire preuve

d'un solide jugement. L'on peut toutefois généralement dire qu'il s'agit de données de marché immédiatement disponibles, régulièrement communiquées ou mises à jour, fiables et vérifiables, non propriétaires et fournies par des sources indépendantes actives sur le marché concerné. Le classement d'un instrument financier au sein de la hiérarchie est fondé sur la transparence des prix de l'instrument et ne correspond pas nécessairement au risque lié à cet instrument.

Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- niveau 1 : les évaluations de juste valeur proviennent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels le compartiment est en mesure d'accéder à la date d'évaluation ;
- niveau 2 : les évaluations de juste valeur proviennent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir le prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées des prix) ;
- niveau 3 : les évaluations de juste valeur sont issues de techniques de valorisation qui incluent pour l'actif ou le passif concerné des facteurs qui ne reposent pas sur des données de marché observables (données non observables) et qui sont importants pour la valorisation.

Les investissements habituellement classés au niveau 1 comprennent les actions cotées actives, les dérivés négociés en Bourse et certaines obligations d'État. Les investissements généralement classés en niveau 2 comprennent les titres obligataires, les obligations d'entreprises, certaines obligations d'État, certaines actions cotées et les produits dérivés de gré à gré. Les fonds d'investissement sont également considérés comme des investissements de niveau 2 s'il existe des preuves que les rachats ont eu lieu au cours de l'exercice et qu'il n'y a pas eu de restrictions empêchant les rachats à la clôture de l'exercice. Comme les investissements de niveau 2 comprennent des positions qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs et/ou sont soumises à des restrictions de transfert, les valorisations peuvent être ajustées pour

refléter l'illiquidité et/ou l'incessibilité. De tels ajustements sont généralement fondés sur les informations de marché disponibles. Les investissements habituellement classés au niveau 3 comprennent certaines obligations d'entreprises, des actions de sociétés non cotées en Bourse et des fonds d'investissement qui ont suspendu les rachats, créé des "side pockets" ou imposé des droits d'entrée (gates). Au sein du niveau 3, l'approche par le marché consiste généralement à utiliser des transactions de marché comparables.

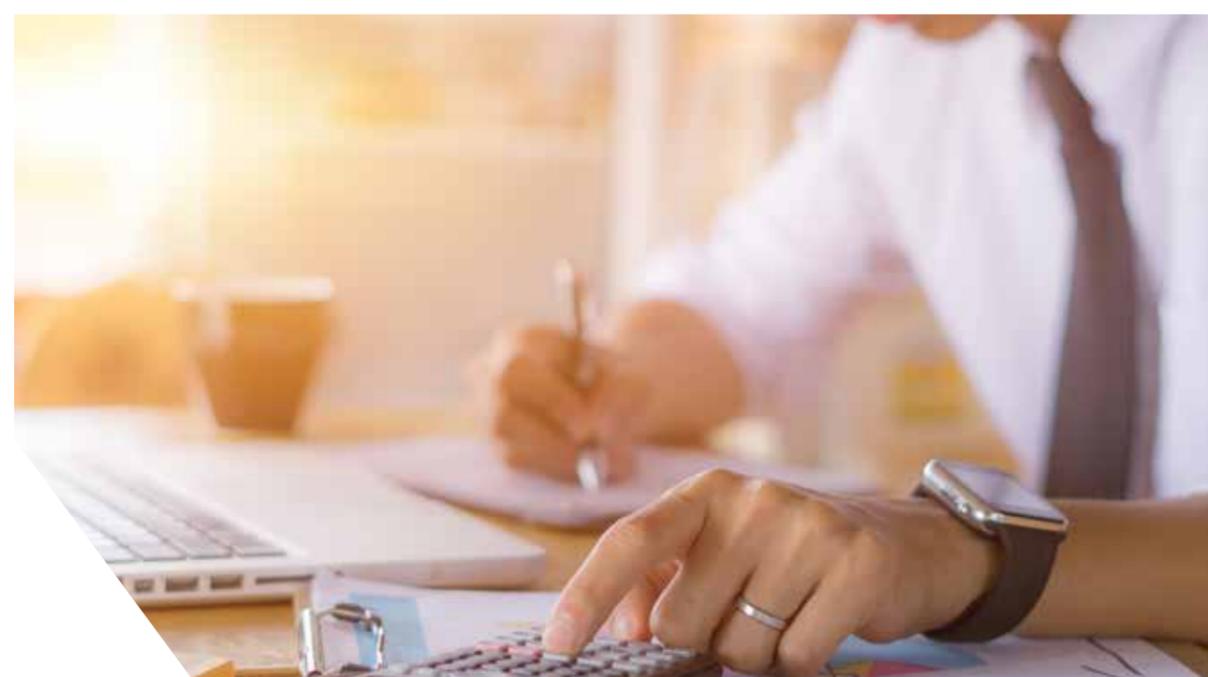
Les investissements du compartiment en ETF et titres obligataires sont classés dans le niveau 2 : cours cotés sur des marchés actifs, accessibles à la date d'évaluation pour des placements identiques et sans restriction.

Les tableaux ci-dessous résument la classification des investissements du compartiment selon les niveaux de hiérarchie ci-dessus au 31 décembre 2019.

CORUM Eco 18 UCITS Fund	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	€	€	€	€
<b>ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS PAR COMPTE DE RÉSULTAT</b>				
ETF	378 224	-	-	378 224
Titres obligataires	-	8 740 093	-	8 740 093
	<b>378 224</b>	<b>8 740 093</b>	-	<b>9 118 317</b>

Le tableau ci-dessous résume la classification des investissements du compartiment selon les niveaux de hiérarchie ci-dessus au 31 décembre 2018.

CORUM Eco 18 UCITS Fund	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	€	€	€	€
<b>ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS PAR COMPTE DE RÉSULTAT</b>				
ETF	299 955	-	-	299 955
Titres obligataires	-	4 414 328	-	4 414 328
	<b>299 955</b>	<b>4 414 328</b>	-	<b>4 714 283</b>



La politique de l'ICAV est de comptabiliser les transferts au sein de la hiérarchie de juste valeur à la date de clôture.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019.

Les tableaux ci-dessous analysent, dans le cadre de la hiérarchie de la juste valeur, les actifs et passifs de la société qui ne sont pas évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2018 et 2019, mais dont la juste valeur est indiquée.

CORUM Eco 18 UCITS Fund	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
au 31 décembre 2019	€	€	€	€
<b>ACTIF</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57 908	-	-	57 908
Remise à recevoir du gestionnaire d'investissement	-	305 451	-	305 451
Intérêts à recevoir	-	92 006	-	92 006
Autres actifs	580	-	-	580
	<b>58 488</b>	<b>397 457</b>	-	<b>455 945</b>
<b>PASSIF</b>				
Compte débiteur	5	-	-	5
Commissions de gestion à payer	-	121 399	-	121 399
Commissions de la société de gestion à payer	-	25 000	-	25 000
Frais d'administration à payer	-	3 180	-	3 180
Frais juridiques à payer	-	2 562	-	2 562
Frais de dépositaire à payer	-	1 644	-	1 644
Frais d'agent de transfert à payer	-	247	-	247
Honoraires d'audit à payer	-	11 298	-	11 298
Honoraires de consultants à payer	-	5 987	-	5 987
Autres dettes	-	8 952	-	8 952
Actif net attribuable aux détenteurs de titres participatifs rachetables	-	9 393 988	-	9 393 988
	<b>5</b>	<b>9 574 257</b>	-	<b>9 574 262</b>

CORUM Eco 18 UCITS Fund	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
au 31 décembre 2018	€	€	€	€
<b>ACTIF</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	324 833	-	-	324 833
Souscriptions à recevoir	-	7 619	-	7 619
Remise à recevoir du gestionnaire d'investissement	-	111 038	-	111 038
Intérêts à recevoir	-	63 949	-	63 949
	<b>324 833</b>	<b>182 606</b>	-	<b>507 439</b>
<b>PASSIF</b>				
Commissions de gestion à payer	-	29 665	-	29 665
Commissions de la société de gestion à payer	-	21 000	-	21 000
Frais d'administration à payer	-	13 518	-	13 518
Jetons de présence à payer	-	10 576	-	10 576
Frais juridiques à payer	-	10 709	-	10 709
Frais de dépositaire à payer	-	6 300	-	6 300
Frais d'agent de transfert à payer	-	1 994	-	1 994
Honoraires d'audit à payer	-	15 375	-	15 375
Honoraires de consultants à payer	-	11 556	-	11 556
Autres dettes	-	17 693	-	17 693
Actif net attribuable aux détenteurs de titres participatifs rachetables	-	5 083 336	-	5 083 336
	-	<b>5 221 722</b>	-	<b>5 221 722</b>

## 9. Fiscalité

L'ICAV est un organisme de placement tel que défini à la section 739 B du Taxes Consolidation Act, 1997.

Par conséquent, l'ICAV n'est pas redevable d'impôt au titre de son revenu et de ses plus-values autrement qu'en l'occurrence d'un événement imposable. Les événements imposables incluent les distributions aux actionnaires ou tout encaissement, rachat, transfert ou annulation d'actions ou la clôture de chaque période de huit ans pour laquelle l'investissement a été détenu.

De manière générale, un événement imposable se produit lors de toute distribution, rachat, mise en pension, annulation, transfert d'actions ou à la fin d'une "période pertinente". Une "période pertinente" est une période de huit ans commençant lors de l'acquisition des actions par l'actionnaire et chaque période ultérieure de huit ans commençant immédiatement après la "période pertinente" précédente.

Il n'y a pas de profit sur un événement imposable dans le cas :

- d'un actionnaire qui n'est pas résident irlandais et qui n'est pas résident habituel en Irlande au moment de l'événement imposable, à condition que l'ICAV détienne les déclarations réglementaires signées nécessaires ;
- de certains investisseurs résidents irlandais exemptés qui ont remis à l'ICAV les déclarations légales signées nécessaires ;
- d'un échange d'actions résultant d'une fusion ou d'une reconstruction admissible de l'ICAV avec un autre fonds ;
- de toute transaction portant sur des actions détenues dans un système de compensation reconnu désigné par l'administration fiscale d'Irlande ;
- de certains échanges de parts entre époux et anciens conjoints à l'occasion de la séparation judiciaire et/ou d'un divorce ;
- d'un échange par un actionnaire, effectué à des conditions normales de marché, où aucun paiement n'est effectué à l'actionnaire détenteur d'actions de l'ICAV contre d'autres actions de l'ICAV.

Les plus-values, dividendes et intérêts perçus (le cas échéant) sur les investissements effectués par l'ICAV peuvent être soumis à des retenues à la source imposées par le pays d'où les revenus/plus-values d'investissement sont perçus et ces retenues peuvent ne pas être recouvrables par l'ICAV ou par ses actionnaires.

En l'absence de déclaration signée appropriée, l'ICAV sera redevable de l'impôt irlandais en cas d'événement imposable, et l'ICAV se réserve le droit de prélever ces impôts auprès des actionnaires concernés.

## 10. Transactions entre parties liées et apparentées

IAS 24 – Des parties sont considérées comme liées si une partie a la capacité de contrôler l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou opérationnelles.

Frederic Noirot Nerin est administrateur de l'ICAV et directeur général délégué du gestionnaire financier.

Matthew Stenamson était administrateur de l'ICAV et directeur général et administrateur de la société MontLake Management Limited et a démissionné du Conseil le 30 août 2019.

Jonathan Wasserman est administrateur de l'ICAV et directeur de la collecte de fonds du distributeur.

Delphine Godo est administratrice de l'ICAV et administratrice et actionnaire de CORUM Butler Asset Management Limited.

Outre ce qui est mentionné ci-dessus, les administrateurs, le secrétaire et leurs familles n'avaient aucun intérêt dans les parts de l'ICAV aux 31 décembre 2018 et 2019.

Au 31 décembre 2019, CORUM Eco SICAV Fund détenait 99,11 % (31 décembre 2018 : 98,35 %) des participations du compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund. CORUM Eco SICAV Fund est la société assurant le contrôle ultime du compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund.

Le compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund a versé des intérêts bancaires de 1 050 € au dépositaire au cours de la période (2018 : 1 054 €).

Voir la note 6 pour de plus amples informations sur les commissions du gestionnaire financier, les remises du gestionnaire financier, les commissions de la société de gestion, les commissions du dépositaire et les commissions de performance. Voir la note 7 pour de plus amples informations sur la rémunération des administrateurs.

## 11. Comparaison de la valeur nette d'inventaire

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2019	Valeur nette d'inventaire	Actions en cours d'émission	Valeur nette d'inventaire par action
Actions de catégorie EUR Feeder Distributing	9 310 619 €	91 225	102,06 €
Actions de catégorie EUR Retail Accumulating	83 368 €	769	108,48 €

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2018	Valeur nette d'inventaire	Actions en cours d'émission	Valeur nette d'inventaire par action
Actions de catégorie EUR Feeder Distributing	4 999 660 €	52 662	94,94 €
Actions de catégorie EUR Retail Accumulating	83 676 €	850	98,44 €

## 12. Rétrocessions de commissions

Aucun accord de rétrocession de commissions n'a été conclu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ni au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018).

## 13. Taux de change

Les taux de change suivants ont été utilisés au 31 décembre 2019 pour convertir les placements et autres actifs et passifs des compartiments CORUM Eco 18 UCITS Fund de la devise locale à la devise de référence. Les placements et autres actifs et passifs du compartiment Smart ESG étaient libellés en euros :

	31 décembre 2019
CHF	1,087
GBP	0,847 35

Tous les éléments d'actif et de passif du compartiment au 31 décembre 2018 étaient libellés en euros.

## 14. Événements marquants au cours de l'exercice

Le 29 janvier 2019, la société de gestion a changé de raison sociale pour devenir MontLake Management Limited. MontLake Management Limited a été remplacé par Butler CORUM Asset Management Limited en qualité de société de gestion à compter du 2 septembre 2019.

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs devant être mentionnés dans les états financiers.

## 15. Événements postérieurs à la clôture

Le 9 janvier 2020, Butler CORUM Asset Management Limited a changé de raison sociale pour CORUM Butler Asset Management Limited.

De nouveaux prospectus et suppléments ont été publiés, en date du 31 janvier 2020, avec les modifications suivantes :

Raison sociale de l'ICAV, de Butler CORUM UCITS ICAV à CORUM Butler UCITS ICAV.

Le compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund a déclaré un dividende de 22 575 € au titre de la catégorie d'actions F distribution EUR le 3 janvier 2020.

Il n'y a pas eu, postérieurement à la clôture de l'exercice, d'autre événement marquant en lien avec l'ICAV nécessitant une mention dans les états financiers.

## 16. Approbation des états financiers

Les administrateurs ont approuvé les états financiers le 25 mars 2020.

# CORUM Butler UCITS ICAV (anciennement Butler CORUM UCITS ICAV) CORUM Eco 18 UCITS Fund État des placements (non audité) - AU 31 DÉCEMBRE 2019

Quantité	Titre	Devise	Date d'échéance	Valorisation	% de l'actif net
	Obligations d'entreprises			€ 31 décembre 2019	
<b>BELGIQUE</b>					
120 000	HOUSE OF FIN 4.375 19-26 15/07S	€	1 novembre 2026	123 814	1,32 %
				<b>123 814</b>	<b>1,32 %</b>
<b>FRANCE</b>					
100 000	ALTICE FRANCE SA 2.5 19-25 15/01S	€	15 juillet 2026	101 583	1,08 %
100 000	ELIS SA 1.0 19-25 03/04A	€	15 mai 2026	100 581	1,07 %
100 000	DARTY 2.625 19-26 30/05S	€	15 février 2025	105 115	1,12 %
100 000	LOXAM 2.875 19-26 15/04S	€	1 mai 2026	101 601	1,08 %
100 000	LOXAM 4.5 19-27 15/04S	€	15 août 2026	100 568	1,07 %
100 000	LOXAM SAS 3.75 19-26 15/07S	€	15 septembre 2026	105 684	1,13 %
100 000	NEWCO GB SAS PIK 8.00 17-22 15/12S	€	15 mai 2025	103 271	1,10 %
100 000	SPIE SA 2.625 19-26 18/06A	€	30 novembre 2024	104 801	1,12 %
				<b>823 204</b>	<b>8,77 %</b>
<b>ALLEMAGNE</b>					
200 000	NIDDA BONDCO GMBH 7.25 18-25 30/09S	€	18 juin 2026	214 866	2,29 %
				<b>214 866</b>	<b>2,29 %</b>
<b>ÎLES VIERGES BRITANNIQUES</b>					
100 000	PLAYTECH PLC 4.25 19-26 07/03S	€	8 mai 2026	106 330	1,13 %
				<b>106 330</b>	<b>1,13 %</b>
<b>ITALIE</b>					
200 000	FIRE BC FL.R 18-24 28/09Q	€	15 juillet 2026	200 380	2,12 %
100 000	INTERNTL DESIGN GROUP 6.5 18-25 15/11S	€	22 mai 2025	105 956	1,13 %
				<b>306 336</b>	<b>3,25 %</b>
<b>JERSEY</b>					
100 000	AVIS BUDGET FINANCE 4.75 18-26 04/10S	€	31 janvier 2024	107 585	1,15 %
200 000	WALNUT BIDCO PLC 6.75 19-24 01/08S	€	15 septembre 2024	214 231	2,28 %
				<b>321 816</b>	<b>3,43 %</b>
<b>LUXEMBOURG</b>					
100 000	ALGECO SCOTSMAN FL.R 18-23 15/02Q	€	15 mai 2027	98 214	1,05 %
100 000	ALTICE FINCO REGS 6.25 15-25 15/02S	€	30 octobre 2025	103 831	1,11 %
100 000	ALTICE FRANCE S 5.8750 18-27 01/02S	€	30 septembre 2025	113 006	1,20 %
100 000	ALTICE LUXEMBOURG SA 8.00 19-27 15/05S	€	15 mai 2026	112 393	1,20 %
100 000	ARD FINANCE SA 5.00 19-27 30/06S	€	1 août 2024	101 110	1,08 %
200 000	ASR MEDIA AND SPONSO 5.125 19-24 31/08S	€	15 juillet 2024	211 101	2,25 %
86 019	AUTODIS FL.R 16-22 01/05S	€	31 août 2024	86 609	0,92 %
100 000	BANFF MERGER SU 8.3750 18-26 01/09S	€	16 décembre 2024	95 542	1,02 %
100 000	BLITZ F 6.00 18-26 30/07S	€	30 septembre 2024	108 370	1,15 %
100 000	CIRSA FINANCE I 4.7500 19-25 22/05S	€	15 septembre 2026	105 068	1,12 %
100 000	CRYSTAL ALMOND 4.2500 19-24 15/10S	€	15 mai 2025	102 984	1,10 %

Quantité	Titre	Devise	Date d'échéance	Valorisation	% de l'actif net
	Obligations d'entreprises			€ 31 décembre 2019	
<b>LUXEMBOURG</b>					
100 000	CTC BONDCO REGS 5.25 17-25 15/12S	€	1 juillet 2024	104 870	1,12 %
120 000	DIOCLE SPA FL.R 19-26 30/06Q	€	15 mai 2024	122 227	1,30 %
100 000	DOMETIC GROUP A 3.0000 19-26 08/05A	€	15 septembre 2025	104 413	1,11 %
100 000	EAGLE INT. 5.375 18-23 04/05S	€	30 juin 2026	76 013	0,81 %
200 000	ELLAKTOR VALUE PLC 6.375 19-24 15/12S	€	30 novembre 2023	207 834	2,21 %
100 000	ENERGIZER GAMMA 4.6250 18-26 15/07S	€	1 février 2027	106 101	1,13 %
100 000	EVOCA S.P.A. FL.R 19-26 01/11Q	€	15 mai 2027	101 470	1,08 %
100 000	FABRIC BC SPA FL.R 18-24 30/11Q	€	30 juillet 2026	100 380	1,07 %
100 000	FAURECIA 3.1250 19-26 15/06S	€	1 octobre 2026	106 483	1,13 %
100 000	GRP ECORE HOLD FL.R 18-23 19/11Q	€	17 novembre 2025	88 018	0,94 %
120 000	IHO VERWALT 3.625 19-25 15/05S	€	15 juin 2026	126 077	1,34 %
100 000	INEOS FINANCE P 2.8750 19-26 01/05S	€	7 mars 2026	103 468	1,10 %
100 000	KAPLA HOLDING S 3.3750 19-26 15/12S	€	15 août 2026	102 235	1,09 %
100 000	KONGSBERG ACTUATION 5 18-25 15/07	€	31 janvier 2025	103 344	1,10 %
100 000	KRATON POLYMERS 5.2500 18-26 15/05S	€	1 novembre 2025	103 979	1,11 %
120 000	KRONOS INTL 3.75 17-25 15/09S	€	30 mai 2026	122 387	1,30 %
100 000	LHC THREE PLC 4.125 17-24 15/08S	€	15 décembre 2025	103 666	1,10 %
100 000	LHMC FINCO 2 S.A R.L. 7.25 19-25 02/10S	€	1 novembre 2024	104 121	1,11 %
100 000	LINCOLN FINANCING SARL FL.R 19-24 01/04Q	€	1 octobre 2025	101 015	1,08 %
100 000	MASARIA INVEST REGS FL.R 17-24 15/09S	€	15 mai 2025	100 912	1,07 %
150 000	MATTERHORN TELE 3.1250 19-26 15/09S	€	15 août 2024	155 551	1,66 %
100 000	MAXEDA DIY HOLDING 6.125 17-22 15/07S	€	15 juillet 2025	97 653	1,04 %
100 000	MONICHEM HOLDCO 3 9.5 19-26 15/09S	€	1 décembre 2023	101 445	1,08 %
220 000	NETFLIX INC 3.625 17-27 05/02S	€	15 décembre 2022	235 967	2,51 %
120 000	NOVEM GROUP GMB FL.R 19-24 15/05Q	€	1 février 2024	122 985	1,31 %
100 000	OCI NV 3.1250 19-24 01/11S	€	15 janvier 2025	104 243	1,11 %
120 000	PICARD GROUPE FL.R 17-23 30/11Q	€	15 décembre 2026	118 021	1,26 %
100 000	QUATRIM 5.8750 19-24 31/01A	€	15 avril 2026	105 651	1,12 %
200 000	ROSSINI SARL 6.75 18-25 30/10S	€	15 janvier 2025	223 182	2,38 %
100 000	SAPPI PAPIER HO 3.1250 19-26 15/04S	€	30 juin 2027	99 909	1,06 %
68 750	SCHUMANN SPA 7.00 16-23 31/07S	€	1 avril 2024	71 460	0,76 %
100 000	SELECTA GROUP BV 5.875 18-24 01/02S	€	3 avril 2025	103 046	1,10 %
100 000	SIGMA HOLDCO B.V 5.75 18-26 15/05S	€	15 avril 2027	100 944	1,07 %
100 000	SUMMER BIDCO B.V. 9 19-25 17/11S	€	15 avril 2026	107 057	1,14 %
200 000	SUNSHINE MID BV 6.5 18-26 15/05S	€	15 février 2023	214 386	2,28 %
100 000	TEVA PHARM FNC 6.0000 19-25 31/01S	€	15 juillet 2022	105 974	1,13 %
100 000	TRIV PACK FIN 3.75 19-26 15/08S	€	1 septembre 2026	106 222	1,13 %
100 000	UGI INTERNATIONAL 3.2500 18-25 01/11S	€	15 mai 2026	105 592	1,12 %
100 000	UNILABS SUBHOLDING AB 5.75 17-25 15/05S	€	15 août 2023	103 981	1,11 %
120 000	UNITED GROUP 4.875 19-24 01/07S	€	15 novembre 2023	125 083	1,33 %
100 000	VERISURE MIDHOLDING 5.75 17-23 01/12S	€	1 mai 2022	103 302	1,10 %
200 000	VICTORIA PLC 5.2500 19-24 15/07S	€	1 mai 2023	213 027	2,27 %
100 000	ZIGGO BOND CO 4.625 15-25 15/01S	€	31 juillet 2023	102 798	1,08 %
				<b>6 354 720</b>	<b>67,65 %</b>

Quantité	Titre	Devise	Date d'échéance	Valorisation	% de l'actif net
	Obligations d'entreprises			€ 31 décembre 2019	
<b>PAYS-BAS</b>					
100 000	STARFRUIT FINCO 6.5 18-26 01/10S	€	15 novembre 2025	107 528	1,14 %
100 000	TRIVIUM PACKAGING FL.R 19-26 15/08Q	€	15 octobre 2024	101 921	1,08 %
100 000	UNITED GROUP B.V FL.R 19-25 15/05Q	€	15 mai 2026	100 429	1,07 %
				<b>309 878</b>	<b>3,29 %</b>
<b>ÉTATS-UNIS</b>					
100 000	CHEMOURS CO 4.00 18-26 15/05S	€	30 janvier 2026	90 832	0,97 %
100 000	PROMONTORIA HOLDING FL.R 18-23 15/08Q	€	15 juillet 2026	88 297	0,94 %
				<b>179 129</b>	<b>1,91 %</b>
	<b>TOTAL DES OBLIGATIONS D'ENTREPRISES</b>			<b>8 740 093</b>	<b>93,04 %</b>

ETF					
<b>IRLANDE</b>					
3 582	ISHS HY CORP BD EUR	€		378 224	4,03 %
	<b>TOTAL DES ETF</b>			<b>378 224</b>	<b>4,03 %</b>

<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA VALORISATION PAR COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>9 118 317</b>	<b>97,07 %</b>
Autres actifs supérieurs aux autres passifs	275 671	2,93 %
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS REMBOURSABLES</b>	<b>9 393 988</b>	<b>100 %</b>

Ventilation de l'actif total			% de l'actif total
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57 908		0,61 %
Valeurs mobilières	9 118 317		95,23 %
Autres actifs	398 037		4,16 %
	<b>9 574 262</b>		<b>100 %</b>

Tous les titres à revenu fixe sont négociés sur des marchés réglementés.

## CORUM Butler UCITS ICAV (anciennement Butler CORUM UCITS ICAV) État des variations importantes de la composition du portefeuille (non audité) - POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

### Principaux achats

Description	Montant acheté (€)
ISHS HY CORP BD EUR	375 239
ASR MEDIA AND SPONSOR	300 000
NETFLIX INC 3.6251	227 800
NIDDA BOND CO GMBH	207 750
WALNUT BIDCO PLC	202 000
ELLAKTOR VALUE PLC	201 400
MAXEDA DIY HOLDING	201 110
VICTORIA PLC	199 570
ALTICE FINCO REGS	188 375
MATTERHORN TELE	150 937
UNITED GROUP	124 200
EUROPCAR REGS 4.12	120 288
HOUSE OF FIN 4.375	120 000
NOVEM GROUP GMB	120 000
IHO VERWALT	120 000
DIACLE SPA	120 000
KRONOS INTL	117 888
PICARD GROUPE	115 440
ROSSINI SARL	107 900
SUNSHINE MID BV	104 750
KAPLA HOLDINGS	101 625
ZIGGO BOND CO	101 500
ZIGGO BOND COMPANY	101 500
TEVA PHARM FNC	101 200
KRATON POLYMERS	101 000
INEOS FINACEP	100 250
LOXAM	100 200
ELIS SA EX HOLDELIS	100 000
SPIE SA	100 000
ELIS SA	100 000
SUMMER BIDCO BV	100 000
UNITED GROUP BV	100 000
PLAYTECH PLC	100 000
SAPPI PAPIER HO	100 000
FAURECIA	100 000
LINCOLN FINANCING SA	100 000
LOXAM	100 000
EUROPCAR MOBILITY	100 000
FNAC DART 2.625	100 000
CIRSA FINANCE I	100 000
EIRCOM FINA	100 000
DOMETIC GROUP A	100 000
ALTICE LUXEMBOURG SA	100 000
QUATRIM	100 000
CRYSTAL ALMOND	100 000
LOXAM SAS	100 000
TRIVUM PACK FIN 3.75	100 000
TRIVUM PACKAGING	100 000
ALTICE FRANCE SA	100 000
LHMC FINCO 2 SARL	100 000
OCI NV	100 000
ZIGGO BV	100 000
EVOCA SPA	100 000
ARD FINANCE SA	100 000
FIRE BC	99 750
TIM SPA	99 436
BWAY HOLDING CO	99 000
MONITCHEM HOLD CO 3	97 552
DIAMOND BC BANK	97 240
SIGMA HOLD CO BV	94 450
KIRK BEAUTY ZERO REG	94 000
WIND TRE SPA 3.1	93 625
NOVA FIVES	92 500
HEMA BOND CO I BV	91 750
GRUPO ANTOLIN IRA USA	85 500
PAPREC	82 875
ADIANT GLOBAL HOLD	80 700

### Principales ventes

Description	Montant investi (€)
ISHS HY CORP BD EUR	313 790
EUROPCAR REGS 4.12	121 908
FINANCIAL AND REISK	113 500
TIM SPA	109 628
RADISSON HOTEL	109 925
INTERXION HOLDING	108 875
N AND W GLOBAL VEND	106 180
LHMC FINCO SARL	106 000
EDREAMS ODIGEO	105 400
CONTOURGLOBAL	105 350
WIND TRE SPA 3.1	105 084
CROWN EUROPEAN HOLD	104 895
EIRCOM FINA	104 250
VIRGIN MEDIA FIN	104 010
ARD FINANCE PIK	103 313
BWAY HOLDING CO	103 250
ZIGGO BOND CO	102 760
EUROPCAR	102 750
ASR MEDIA AND SPONSO	102 250
PLAYTECH	102 250
ZIGGO BOND COMPANY	101 500
ZIGGO BV	101 000
ELIS SA EX HOLDELIS	100 000
GARRET	99 000
ALTICE FINCO REGS	98 265
KIRK BEAUTY ZERO REGS	98 050
MAXEDA DIY HOLDING	97 550
MULHACEN PTE LT	97 500
EUROPCAR MOBILITY	96 690
GRUPO ANTOLIN IRA USA	91 625
ADIANT GLOBAL HOLD	88 500
NOVA FIVES	85 520
PICARD BOND CO	85 375
PAPREC	85 250
HEMA BOND CO I BV	85 000
DIAMOND BC BANK	82 000
SAFARI HOLDING 5.3	80 500
LECTA SA	56 000

Aux termes de la réglementation sur les OPCVM (telle que modifiée), l'ICAV est tenu de faire part de tous les achats et de toutes les ventes représentant plus de 1 % du total des achats et du total des ventes, respectivement, et a minima des vingt ventes et des vingt achats les plus importants réalisés au cours de la période. L'ensemble des achats et ventes a été pris en compte.

## Informations relatives aux rémunérations (non auditées) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

La société de gestion a adopté une politique de rémunération conforme aux exigences des lignes directrices de l'autorité européenne des marchés financiers relatives à des politiques de rémunération saines dans le cadre de la directive AIFM (ESMA/2013/232) (les "lignes directrices"). Le gestionnaire financier a également adopté une politique de rémunération conforme aux exigences des lignes directrices concernant la proportion de l'activité du gestionnaire financier représentée par les compartiments.

La politique de la société de gestion respecte les principes de rémunération d'une manière proportionnée et dans la mesure où elle est appropriée à la taille globale de son activité, compte tenu de la nature, de l'étendue et de la complexité de l'activité. Par conséquent, les administrateurs de la société de gestion ont décidé de ne pas appliquer l'exigence relative au comité de rémunération prévue dans les lignes directrices et ils sont convaincus que ce choix est compatible avec le profil de risque de la société de gestion et des fonds qu'elle gère. La politique de rémunération de la société de gestion comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Le détail de ces rémunérations est présenté ci-dessous :

- La rémunération versée par l'ICAV au gestionnaire financier a été de zéro pour la période. Ceci s'explique par le fait que les frais courants de l'ICAV ont été supérieurs au plafond des frais courants. Ce plafond est fixé à un montant égal, en pourcentage de l'actif, à la commission de gestion.
- La rémunération totale de l'ensemble du personnel de la société de gestion (6 personnes) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est élevée à 317 226 € (31 décembre 2018 : néant), dont 23 000 € de nature fixe. Le montant cumulé de la rémunération des cadres supérieurs et des membres du personnel de la société de gestion dont l'activité a eu une incidence importante sur le profil de risque des compartiments au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est élevé à 213 716 € (31 décembre 2018 : néant).



## Projets de résolutions à l'Assemblée Générale mixte du 24 avril 2020

### Du ressort de l'Assemblée Générale ordinaire

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour le premier exercice clos le 31 décembre 2019 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire constate que le résultat net augmenté du report à nouveau à affecter au titre du premier exercice clos le 31 décembre 2019 après versement d'acomptes au cours de l'exercice pour un montant de 170 318,60 € s'élève à 142 927,44 €.

L'Assemblée Générale décide de retenir l'affectation suivante :

- capitalisation de la quote-part de résultat attaché aux actions C, soit 101 511,05 € ;
- distribution d'une partie du résultat attaché aux actions D pour un montant de 41 358,19 €, soit une distribution unitaire de 0,65 € (soit une distribution totale unitaire de 3,75 € compte tenu des acomptes distribués). La mise en paiement interviendra le 30 avril 2020 ;
- report à nouveau d'une partie du résultat attaché aux actions D pour un montant de 58,20 €.

L'Assemblée Générale constate que les moins-values nettes réalisées s'élèvent à -110,98 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et décide de les capitaliser.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires titulaires d'actions de catégorie D ont été informés que :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 0 €,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 211 676,79 €.

Il est rappelé qu'au titre de l'exercice précédent (premier exercice), un dividende net de 0,90 € a été distribué pour chaque action D.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

### Du ressort de l'Assemblée Générale extraordinaire

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION

En vue de la création de nouveaux compartiments, l'Assemblée Générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la SICAV CORUM Eco, et de modifier ainsi qu'il suit l'article 3 des statuts "Dénomination" :

#### Article 3 - Dénomination

La Société a pour dénomination "CORUM ENTREPRISES", société d'investissement à capital variable.

Il est précisé que le premier compartiment de la SICAV CORUM ENTREPRISES reste nommé CORUM Eco.

#### SIXIÈME RÉSOLUTION

En vue de la création de nouveaux compartiments, l'Assemblée Générale extraordinaire décide de préciser le mode de répartition des actifs en cas de liquidation d'un ou plusieurs compartiments de la SICAV.

L'Assemblée Générale extraordinaire décide de compléter l'article 29 des statuts "Liquidation" en le complétant par un troisième alinéa rédigé ainsi qu'il suit :

#### Article 29 - Liquidation

Par ailleurs, le Conseil d'administration a la possibilité de proposer la liquidation d'un compartiment ou d'une classe à l'Assemblée Générale des actionnaires de ce compartiment ou de cette classe. Telle Assemblée Générale des actionnaires se tiendra sans exigence de quorum et les décisions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Le produit net de la liquidation de chacun des compartiments sera distribué aux détenteurs d'actions de la classe concernée en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette classe.

Le reste de l'article reste inchangé.

#### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



## Informations générales

CORUM Eco est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français dont la société de gestion est CORUM BUTLER Asset Management. Le sous-délégué de la gestion financière est Butler Investment Managers Limited, le dépositaire est CACEIS Bank, et le distributeur et centraliseur des ordres est CORUM Asset Management. Les parts sont détenues en nominatif pur. La durée de placement recommandée est de 5 à 8 ans (échéance du fonds). Il existe deux types de parts : les parts de distribution (D), dont les revenus seront distribués mensuellement, et les parts de capitalisation (C), dont les revenus ne seront pas distribués mais capitalisés dans un objectif de plus-value. La SICAV est domiciliée au 1 rue Euler, 75008 Paris.

L'objectif est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des titres de créance et instruments financiers de taux assimilés à haut rendement. Les risques liés à ce produit sont : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit et un certain nombre de risques liés aux instruments en portefeuille. CORUM Eco est une SICAV nourricière de droit français agréée par l'AMF le 07/08/2018. Elle est investie en parts du fonds maître de droit irlandais CORUM Eco 18. La Sicav nourricière est gérée par la société de gestion de portefeuille CORUM BUTLER Asset Management (Dublin) agréée par la Banque centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

# CORUM L'Épargne et la voile

## Dates clés en 2020 pour Nicolas Troussel

Mai-Juin 2020

Mise à l'eau du nouvel IMOCA  
CORUM L'Épargne

8 novembre 2020

Départ du Vendée Globe

### Retour sur l'année 2019

CORUM L'Épargne s'est engagé aux côtés du skipper Nicolas Troussel jusqu'en 2022. En 2019, Nicolas a participé avec Jean Le Cam au Défi Azimut et à la Transat Jacques Vabre. Ils ont franchi la ligne d'arrivée de cette dernière en 13<sup>e</sup> position au classement général et en 2<sup>e</sup> position de leur catégorie (bateaux sans foils).

En 2020, il naviguera sur un tout nouveau bateau, IMOCA 60 (monocoque de 60 pieds), disposant des dernières innovations technologiques (foils dernière génération, panneaux solaires...).

Son objectif principal sera le départ du Vendée Globe, le 8 novembre 2020, pour son premier tour du monde en solitaire.

### Pourquoi la voile ?

Pour CORUM L'Épargne, la voile incarne des valeurs de performance, d'engagement, d'authenticité et de gestion du risque.

Des valeurs portées par toutes les équipes CORUM L'Épargne en France et à l'international au quotidien dans leur métier.

CORUM L'Épargne et Nicolas veulent écrire une histoire commune, et partager avec le grand public une vision et un sens de l'engagement.

"Ce projet sur 4 ans est emblématique de notre manière d'envisager l'épargne : pas de performance sans investissement dans la durée. C'est cette idée que nous souhaitons partager avec le grand public."

FRÉDÉRIC PUZIN  
PRÉSIDENT

NICOLAS  
TROUSSEL  
SKIPPER  
CORUM  
L'ÉPARGNE



- 9 Solitaire Le Figaro / 2 victoires en 2006 et 2008
- 4 Trophée BPE / 1 victoire en 2007, 2<sup>e</sup> en 2001
- 4 Transat AG2R / 1 victoire en 2004
- 2 Route du Rhum / 2<sup>e</sup> en 2010 en Class40
- 3 Transat Jacques Vabre dont 2 en IMOCA
- 1 saison avec le trimaran Foncia d'Armel Le Cléac'h
- 7 Tour de France à la voile / 6 podiums



### Imoca 60 pieds CORUM L'Épargne

Longueur : 18,30 m  
Largeur : 5,70 m  
Poids : 7 900 kg

[www.corum.fr](http://www.corum.fr)

1 rue Euler  
75008 Paris  
Tél. +33 1 53 75 87 48

**CORUM**  
L'EPARGNE